

Penser
le risque sectaire
État de droit et acte éducatif



Ouvrage collectif



Ministère de la Jeunesse et des Sports
78, rue Olivier de Serres • 75015 Paris

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports
remercie les auteurs
qui ont bien voulu apporter leur contribution
à cet ouvrage collectif

Sommaire

Introduction	7
--------------	---

CHAPITRE I

Regards sur le phénomène sectaire	9
--	----------

- | | |
|--|----|
| 1) Les sectes et la construction de la personne
Albert Jacquard. | 11 |
| 2) Penser la croyance, la question du sujet et du citoyen
Philippe Lecorps. | 15 |
| 3) Qu'attend-on de l'Etat en matière de prévention des risques
Danièle Hervieu Léger. | 21 |

CHAPITRE II

La laïcité réinterrogée	27
--------------------------------	-----------

- | | |
|---|----|
| 1) La laïcité comme barrage au comportement sectaire
Catherine Picard. | 29 |
| 2) Repenser la laïcité
Isabelle Frandon. | 33 |
| 3) Sectarisme, intégrisme...
Anne Fournier. | 39 |

S o m m a i r e

C H A P I T R E III

Les risques sectaires 41

- 1) Les enfants et les sectes 43
Sonia Jouglà.
- 2) Les sectes comme conduites à risques 55
David Le Breton.
- 3) Sport et risques sectaires 63
William Gasparini.
- 4) Performance sportive et risque d'envoûtement 71
Claire Carrier.

C H A P I T R E IV

Quel projet éducatif ? Quel contrôle ? 75

- 1) Un projet éducatif entre anomie et sectarisme 77
Michel Monroy.
- 2) A propos d'une intervention judiciaire auprès d'enfants
et de parents vivant dans une secte dite « apocalyptique » 85
René Guitton.

C H A P I T R E V

Loin de l'état de droit 91

- 1) La secte : un désir de subversion de droit 93
Jacques Michel.
- 2) La secte comme entité étatique 99
Jean-Pierre Jouglà.
- 3) Un regard anthropologique sur les sectes 107
Nathalie Luca.

Introduction

L'ensemble des textes qui vous sont présentés provient d'horizons volontairement divers. C'est pour le Ministère de Jeunesse et des Sports la concrétisation d'une approche multifactorielle du phénomène sectaire, qui est un phénomène complexe. Si les regards sont croisés, il reste un fil directeur : quel doit être le rôle d'un état face à un phénomène qui, à la fois relève de la conscience individuelle mais qui peut mettre en péril l'enfant, cœur de nos préoccupations ?

Vous ne trouverez pas dans ces éclairages de recettes à appliquer, de règlements à suivre, mais des réflexions qui peuvent nourrir votre propre démarche. L'engagement sectaire prend actuellement des formes extrêmement variables en investissant le champ culturel, médical, sportif, éthique, politique, religieux ou professionnel.

Pour résister à diverses formes de déviations idéologiques, à des formes inédites de totalitarisme, à des nouvelles croyances alimentées par le désir de savoirs alternatifs, que faut-il faire ? Quelles sont les finalités de notre éducation démocratique ?

Ces textes répondent à un certain nombre de questions qui se sont posées au cours du travail de réflexion sur la manière de réfléchir à la prévention des conduites à risques menées depuis plusieurs années au sein de ce ministère en liaison avec les autres institutions : justice, affaires sociales, éducation nationale...

Penser le risque sectaire

Ce document a pour objectifs :

- de consolider le travail institutionnel de prévention des conduites à risques entrepris en démontrant qu'il est partenarial et pluridisciplinaire,
- envisager les phénomènes de manipulation mentale en menant une réflexion approfondie qui aille bien au-delà de la simple vigilance et du contrôle réglementaire,
- donner aux acteurs de terrain des éléments de réflexion théorique préalable à toute action pratique,
- développer une culture du projet éducatif dans la mise en place de toute politique éducative territoriale.

La question centrale posée par ces textes est celle d'une éducation qui vise à aider les jeunes à construire leur libre arbitre et les rendre conscients de leur individualité, soucieux de bien-être et de justice.

Tout projet éducatif doit tendre à développer la pensée rationnelle, l'esprit critique, initier à l'art, au sport, à la philosophie, à la religion et maintenir vivante la tradition des Humanités.

Chapitre I

Regards sur le phénomène sectaire

1) Les sectes et la construction de la personne

Albert JACQUARD

FACE À LA PROLIFÉRATION DES SECTES ET À LEUR CAPACITÉ D'ENDOCTRINEMENT, IL FAUT D'ABORD PRÉCISER UNE DÉFINITION DE LA SPÉCIFICITÉ HUMAINE. NOTRE ATTITUDE DÉPEND DE LA RÉPONSE QUE NOUS DONNONS À LA QUESTION FONDAMENTALE : UN ÊTRE HUMAIN, QU'EST-CE DONC ?

Cette réponse est aujourd'hui presque unanime à propos de l'individu produit par la nature : il est un animal parmi d'autres. Depuis un siècle et demi nous avons compris que tous les êtres vivants ont une origine commune : les diverses espèces se sont différenciées au cours d'une longue évolution ; les mammifères sont apparus il y a deux cent millions d'années, parmi eux les primates il y a soixante dix millions d'années ; nos ancêtres se sont séparés de ceux des chimpanzés il y a cinq millions d'années. Ce qui n'était, au départ, qu'une hypothèse est maintenant confirmé par les découvertes de la biochimie, notamment l'unicité du code génétique. Nous ne sommes qu'un des innombrables aboutissements de la prolifération des êtres vivants. Comment alors, fonder le respect que nous prétendons mériter ?

Il se trouve que la nature nous a octroyé un système nerveux central d'une richesse incomparable. Notre équipement cérébral nous a permis d'avoir, face à l'univers qui nous entoure et dont nous faisons partie, une attitude singulière : nous nous posons des questions, nous essayons de comprendre quelles forces sont à l'œuvre, nous décryptons parfois cet enchevêtrement de causes, nous devenons capables d'intervenir et de

modifier le cours des choses selon nos désirs. La science et la technique nous permettent de participer à l'histoire de notre domaine, la Terre.

Mais nous avons fait beaucoup mieux, et nous n'en tenons pas suffisamment compte dans notre définition de notre espèce : nous avons pris conscience de notre existence. Dans l'univers tout se contente d'être, nous sommes seuls à savoir que nous sommes. Cette conscience est apportée à chaque être humain, non par la nature, mais par son immersion dans la communauté humaine. C'est grâce à la rencontre des autres que nous avons ressenti notre propre existence.

En fait, chaque personne humaine (un pléonasme car, à notre connaissance, il n'y a de personne qu'humaine) est le résultat d'une véritable métamorphose permise par la nature mais réalisée par la collectivité. La fonction première de celle-ci est donc de provoquer ce regard sur soi-même qui nous conduit hors de nous-mêmes, qui (étymologiquement) nous éduque.

C'est grâce à cette éducation que la personne est capable de simultanément s'incorporer à la communauté et acquérir son autonomie. La difficulté fondamentale de ce processus est qu'il propose à la fois l'acceptation des règles de la vie en commun et l'apprentissage de la liberté. Toute éducation est donc paradoxale. Pour échapper à ce paradoxe la tentation est grande pour l'éducateur de gommer un des termes, soit en s'abandonnant au laxisme et en éliminant toutes contraintes, soit en imposant un modèle préétabli et en s'enfermant dans des certitudes. Le juste chemin ne peut être découvert que pas après pas, en apportant les repères nécessaires, tout en soulignant la possibilité de parfois les oublier.

Eduquer ne peut donc être qu'un art. De même que le pouvoir politique, pour préserver la liberté, doit priver de liberté les ennemis de la liberté, de même l'éducateur pour favoriser l'éclosion d'une personnalité, doit apporter des explications, formuler des réponses aux questions, proposer des raisonnements, tout en fournissant des armes pour les remettre en cause. « Si tu m'as compris, tu me jettes » résumait André Gide.

Un tel programme est à l'exact opposé de l'attitude sectaire. La force de conviction des sectes vient de ce qu'elles ne font aucune place au doute. Révélée en général par un gourou, leur vérité est totale, définitive. Le confort intellectuel est parfait pour celui qui accepte de s'abandonner à la croyance proposée. Ce confort est particulièrement tentant pour les jeunes, soumis aux remue-ménage intérieurs si perturbants qui les transforment en adultes ; ils sont une cible facilement atteinte par ceux qui ne cherchent qu'à étendre leur pouvoir. Ils sont à l'âge où ils cherchent avec sincérité à orienter leur parcours ; les réalités vécues par ceux qui les entourent ne leur semblent guère enthousiasmantes ; ils sont tentés d'interpréter le moindre échec comme la preuve de leur incapacité à jouer le jeu proposé par la société ; ce jeu leur apparaît à bon droit comme dérisoire face aux élans qui les traversent. Comment résister aux sirènes qui offrent la facilité des certitudes ?

La voie la plus efficace pour les armer contre cette tentation est de développer en eux le goût de la rationalité : ne jamais accepter l'argument d'autorité, parcourir aussi loin que possible la suite des déductions qui relient chaque affirmation à une affirmation en amont, remonter ainsi jusqu'aux hypothèses initiales. Le plus bel exemple de cette rigueur est fourni par les mathématiques ; elles explicitent les axiomes à partir desquels elles démontrent les théorèmes ; elles peuvent donc assurer que, compte tenu des règles adoptées pour construire l'arithmétique, « deux plus deux font quatre » est une vérité, « deux plus deux font cinq » est une erreur. Elles poussent même leur souci d'exactitude jusqu'à introduire, entre vérité et erreur, le concept d'indécidabilité, propriété des propositions dont on ne peut démontrer ni qu'elles sont vraies ni qu'elles sont fausses (ainsi, l'existence d'ensembles infinis plus riches que l'ensemble des nombres entiers et moins riches que l'ensemble des nombres réels est « indécidable »).

Mais sans exiger une telle rigueur, la lutte contre l'emprise des sectes peut s'exercer en faisant réfléchir à la stupidité de certains comportements qui sont, hélas, acceptés quotidiennement. La présence d'horoscopes dans tant de revues est un exemple d'une grave démission de

Penser le risque sectaire

l'intelligence ; leur publication est le signe d'une perte collective du sens critique ; les prendre au sérieux est le premier pas vers la croyance aux vaticinations d'un quelconque gourou.

Faire remarquer aux lycéens que la position de Jupiter ou de Saturne ne peut guère avoir de l'influence sur leurs notes ou sur leurs amours est une démarche utile pour les prémunir contre un excès de crédulité et les préparer au rôle de citoyens conscients.

2) Penser la croyance, la question du sujet et du citoyen !

Philippe LECORPS

Enseignant, Ecole Nationale de la santé publique.

On peut s'en prendre aux sectes pour de légitimes raisons personnelles et sociales et organiser la lutte anti-sectes, dénoncer et condamner les actes délictueux perpétrés par certaines d'entre elles, planifier la répression à l'instar de celle dirigée contre les bandes armées et les groupes terroristes, tant leur dangerosité paraît équivalente. Cependant, peut-on arrêter la croyance ? L'homme, cet animal parlant et raisonnable, est aussi un animal crédule qui se trouve de « bonnes raisons » de donner sa confiance sans garantie. L'homme cherche des réponses à des questions complexes et pense trouver l'apaisement dans l'abandon de soi à un idéal¹, une doctrine, un guide, des rituels, la chaleur d'un groupe qui le dispenseraient d'affronter le tragique de l'être au monde comme humain.

Le monde s'impose à l'homme comme terrifiant. En face, l'homme est « jeté dans le monde » comme le dit Heidegger, sans points de repères, ballotté. Les mythologies grecques nous montrent un Zeus sous la forme de la foudre, de la puissance. L'Ancien Testament biblique témoigne d'un Dieu terrible, tout puissant et vengeur. La religion, du latin religare, c'est ce qui relie l'homme aux dieux pour faire face à ce poids écrasant du monde.

¹ Témoignage d'une adepte de l'OTS : « En fréquentant le groupe, j'ai trouvé des regards, des gens beaux, je parle de l'âme. Ils avaient un idéal et je reste persuadée que par la beauté des sentiments des êtres qui étaient là, il se passait des choses ». Compte rendu d'audience, Le Monde vendredi 20 avril 2001.

Au cours des âges, les théogonies qui nous expliquaient le monde à travers la naissance et l'origine des dieux ont fait place aux cosmogonies qui introduisent, par observation et tâtonnement, aux lois de l'Univers. L'homme, peu à peu, s'est détaché des dieux pour construire du sens, proposer une lecture du monde. C'est le second sens du mot religion, du latin religere qui signifie selon Emile Benveniste ² « revenir sur ce qu'on a fait, ressaisir par la pensée ou la réflexion ». Cet effort de compréhension du monde est toujours en marche et jamais totalement abouti.

L'énigme du monde reste entière ! Si la science nous renseigne sur le comment, elle reste muette sur le pourquoi. Or, l'homme dès la naissance est confronté au pourquoi de sa vie et de sa mort, au pourquoi de la souffrance et du mal. L'homme pour vivre, a besoin de réponses : « il ne suffit pas de produire la chair humaine pour qu'elle vive, il faut à l'homme une raison de vivre ³ » nous rappelle Pierre Legendre. Car au commencement est le vide, ou tout du moins la conscience de l'homme de sa relative vacuité, de son manque originaire et l'homme est en quête d'un comblement pour se supporter vivre.

Chacun est persuadé que sa dotation n'est pas suffisante : le corps n'atteint pas les performances qu'il pourrait accomplir ! Les mots ne viennent plus, les images sont brouillées. Au siècle de la communication, il n'y a plus personne à qui parler. Les techniques et les outils sont là mais pour quel utilisateur et pour dire quoi ? Chacun reste dans sa solitude portant le lourd poids de l'indicible.

Faute d'accepter la dure condition de l'homme conscient d'être voué à la mort dès la naissance, conscient de sa finitude, de son manque irrémédiable, incapable de supporter la cruauté propre à l'existence, l'homme s'invente un monde utopique, un monde de nulle part, où toute contradiction serait abolie. L'offre sectaire apparaît comme la forme moderne des comptines enfantines : on dirait qu'on ne serait plus jamais malade, on dirait qu'on sera plus intelligent, on dirait qu'on sera plus riche, on dirait qu'on serait tous égaux et bons et solidaires ! Il suffirait

² A. Rey, dir., Dictionnaire historique de la langue française, Dictionnaire Le Robert, nouvelle édition 1995, p. 1758.

³ P. Legendre, La fabrique de l'homme occidental, Arte-Mille et une nuits, 1996, p. 11.

d'adhérer pour retourner au monde de l'enfance, au monde de la non-séparation, au monde de la fusion et de la toute puissance. Ne rêvons-nous pas de poser notre sac et de croire ?

Les sectes sont là pour entendre les plaintes et y répondre. L'homme demeure toujours mortel, et même si la santé publique propose des conduites facilitant la longévité, elle n'a rien à dire sur le sens de la vie et encore moins sur l'après vie ! A titre d'exemple, de sérieux épidémiologistes mesurent l'intérêt d'adhérer à une religion, observant que l'espérance de vie à la naissance et les taux de mortalité dus aux cancers, aux maladies cardiovasculaires et aux suicides varient considérablement selon l'affiliation religieuse. Ainsi, les catholiques, axés sur la vie communautaire et la socialisation entre fidèles, présentent des taux de suicide inférieurs à ceux des protestants qui ont un modèle de salut plus individualiste et chez qui le salut passe moins par les rituels collectifs et les relations sociales. Les adventistes du Septième jour et les mormons qui interdisent le tabac, l'alcool, les boissons avec caféine, les relations sexuelles extramaritales et favorisent l'activité physique et le végétarisme (pour les adventistes) présentent moins de cancers liés au tabac et moins de maladies cardiovasculaires. Les mormons mâles de l'Ouest canadien présentent une espérance de vie de trois à quatre ans supérieure à la moyenne nationale⁴. Les religions, comme récits totalisants, occupent ce terrain, celui de la prescription des conduites des humains vis-à-vis d'eux-mêmes, des adeptes et de ceux qui sont dehors. Elles proposent de plus, des croyances sur l'après vie, selon diverses formules : un au-delà de vie éternelle à laquelle les mérites acquis durant cette vie temporelle prépareraient, ou une perspective de multiples réincarnations si l'on penche du côté des métempsycoses, etc.

En panne de spiritualité, le marché est ouvert : en 1997, on recensait plus de 20 000 forums religieux sur Internet. Les recettes y sont foison. A chaque plainte son remède, à chaque souffrance son onguent. Le terrain de la spiritualité n'est plus travaillé, la secte propose une vision mystique

⁴ Ces données sont rapportées dans l'ouvrage encyclopédique de Raymond Massé, Culture et santé publique, Gaëtan Morin éditeur, Montréal, Paris, Casablanca, 1995, p. 378.

qui donne réponse aux grandes interrogations de l'homme sur les sens de la vie, de la mort. L'un des fondateurs de l'Ordre du Temple solaire, Joseph Di Mambro, écrivait dans son épître 5 : « Ce qui est grossier et épais doit être rendu subtil et fin par la calcination. Ceci est une opération très pénible et très lente ; elle est nécessaire pour arracher la racine même du mal ». Cet au-delà de la vie — cette migration vers Sirius qui était le propos de cette secte — mérite bien qu'on s'allège, même au prix de la séparation douloureuse de l'enveloppe corporelle. C'est le témoignage naïf et émouvant à la fois d'une adepte : « On croyait qu'un jour, quand la mission de l'humanité serait terminée, on pourrait partir dans la lumière en se tenant la main. »⁵. Pour le non-adepte, ceci relève au mieux, d'un charabia poétique, mais pour l'adepte cela participe d'un tout qui relie, donne sens et à quoi il est légitime de tout sacrifier.

Les sectes promettent la santé, d'autres la performance. Toute pathologie, en effet, ou tout dysfonctionnement ne trouve-t-il pas sa source dans le manque de foi du sujet ? Mais de quelle foi s'agit-il, de la foi en lui-même, en son gourou, en la force de l'incarnation ? A bien regarder, où sont les frontières entre les techniques des sectes guérisseuses, et celles de certains gourous du management ? Les uns et les autres mélangent toutes sortes d'emprunts ésotériques à des bribes de sagesses dévoyées, purs produits d'appel pour quémandeur de performance, ou de guérison ! Les produits disponibles sont innombrables, ceux de préparateurs, adeptes des cocktails chimiques ou de conditionnements psychiques, car chacun sait bien que la réussite tient à la mobilisation du « mental ». Ce qui est vrai des sportifs, l'est également des managers dans leurs entreprises.

Observons qu'il est impossible de regrouper en une seule définition exhaustive les organisations appelées communément sectes. Cependant, leur foisonnement saute aux yeux, qui rappelle l'offre variée des étagères de supermarchés sur lesquelles les consommateurs font leurs choix. Les sectes ne seraient-elles que l'exposition avantageuse de tous les complements trompeurs que les bonimenteurs du bonheur proposent à des clientèles avides d'apaisement ? Les sectes ont réponse à tout et s'impo-

⁵ In Le Monde, jeudi 17 août 2000.

sent comme système totalisant exigeant la soumission. La croyance est la posture adoptée par l'homme comme réponse aux angoisses de sa destinée dans l'Univers. La croyance ne se développe pas sur le terrain de la science, mais sur celui de l'adhésion, du « pari » comme le proposait Pascal. Il n'est donc pas aisé d'interroger la croyance du point de vue de la raison.

Si l'appétit de croire habite peu ou prou chacun d'entre nous, c'est à ses effets que la croyance doit être interrogée. L'adhésion à des croyances, l'appartenance à des groupes mènent sur les chemins de la solidarité, de la fraternité et de la liberté spirituelle tout autant qu'elle peut développer l'inhumain de l'homme. La religion peut relier les humains à Dieu ou aux dieux, mais aussi renfermer les adeptes, les séparer, les isoler des autres humains, dans des ghettos d'exploitation et d'aliénation, portant atteinte à leur dignité. La religion, qui produit du sens, explique le monde, peut aussi épuiser toute interrogation, au nom d'un idéal commun absolu et totalisant, en opposition au reste du monde.

C'est au cas par cas qu'il nous revient d'analyser le fonctionnement des groupes pour lutter contre leurs débordements éventuels. Deux dimensions sont à observer ; d'abord, celle du respect de la personne, de sa singularité, de sa vocation à être « auteur » de sa vie singulière ; mais aussi celle de la place faite à la loi commune et au fonctionnement démocratique qui protège le lien social entre les humains. C'est à l'aune de l'acceptation de l'homme dans sa singularité de sujet⁶ et de la possibilité pour chacun d'exercer sa citoyenneté, c'est-à-dire sa capacité à dire et agir dans l'espace public, que l'on peut mesurer la dangerosité ou non d'un groupe qui se revendique du fait religieux.

⁶ sur la question du sujet et du citoyen, lire les développements dans : Ph. Lecorps et J-B Paturet, Santé publique, du biopouvoir à la démocratie, ENSP. Editions 1999, 180 p.

3) Qu'attend-on de l'Etat en matière de prévention des risques

Danièle Hervieu-Léger

Ecole des Hautes Etudes en Science Sociales

Centre d'Etudes Interdisciplinaires des Faits Religieux (EHESS / CNRS)

Dans un pays libre, la croyance est libre, et libre aussi l'expression publique individuelle et collective de la conviction religieuse. L'Etat a, en outre, le devoir de protéger les personnes contre toutes formes d'abus que la loi prévoit et punit. Ces principes fondamentaux étant posés, une difficulté subsiste. Elle tient à la possibilité que l'adhésion et l'engagement puissent se pervertir en une aliénation qui affaiblit les défenses de l'individu et le dispose éventuellement à une dépossession de lui-même, dangereuse pour lui-même et pour les siens : ce risque de dérive est présent avant même que l'action répressive puisse intervenir, et c'est à ce niveau préalable qu'est posé le problème de la responsabilité de l'Etat en matière de prévention.

Remarquons d'abord que ce risque est présent dans toute forme d'adhésion intensive, qu'elle soit religieuse ou non. Il ne concerne pas moins, par ailleurs, les « grandes religions » historiques connues que les nouveaux groupes spirituels, et il ne présente donc, en tant que tel, aucun caractère inédit. Toute la question est de savoir pourquoi le « risque sectaire » suscite aujourd'hui une angoisse particulière dans l'opinion, au point de la pousser à demander la protection de l'Etat dans des matières (celle de la croyance et des pratiques religieuses) qui échappent en principe à l'intervention de la puissance publique.

Cette situation est inexplicable si on ne la rapporte pas aux phénomènes de dérégulation qui atteignent aujourd'hui la sphère religieuse dans son ensemble, bien au-delà du problème dit des « sectes ». Le trait majeur de notre modernité religieuse est que la religion ne s'incarne plus exclusivement dans un nombre limité de « grandes confessions »

capables d'entretenir avec la puissance publique des relations d'institution à institution. Les phénomènes migratoires et le processus de la globalisation culturelle favorisent l'acclimatation, à une échelle relativement large, de traditions religieuses importées. Ils favorisent également l'expansion de « religions émergentes », dont une grande part ont pris naissance aux Etats-Unis, en lien avec l'expansion de la culture moderne du soi. La scène religieuse se pluralise ainsi de diverses façons, et en se pluralisant, elle se complexifie considérablement. Dans le même temps, le mouvement général de l'individualisation et de la subjectivisation du croire ébranle les grands systèmes religieux et fragilise les dispositifs institutionnels de régulation et de transmission des croyances et des pratiques religieuses. La croyance individuelle ne s'inscrit plus nécessairement dans des appartenances repérables et stables. Les croyants « circulent », passent d'une affiliation à l'autre ou combinent des affiliations diverses. Ils s'écartent du modèle ancien du « fidèle » et se comportent couramment comme des consommateurs spirituels désireux d'atteindre, dans ce domaine comme dans tous les autres, un état présent de satisfaction et de bien-être.

Dans ce contexte de « libéralisation » individualiste du religieux, la mission régulatrice de la puissance publique en matière de religion ne se dissout pas, bien au contraire. Mais ses enjeux principaux se déplacent. Depuis deux siècles, elle a été principalement ordonnée, en France, au réglage des relations entre la puissance publique et des institutions religieuses lestées par le poids d'une histoire longue, et dont il fallait assurer l'égalité de traitement dans la sphère publique et baliser le champ d'intervention sociale. Mais la régularisation interne de la sphère religieuse pouvait être laissée aux institutions religieuses elles-mêmes, qui assuraient leur propre police et veillaient, en principe, aux possibles abus en leur sein. Aujourd'hui, le problème principal est celui de la surveillance d'un marché religieux actif et agité. Se présentent sur ce marché, des entrepreneurs symboliques de plus en plus nombreux, dont la plupart sont parfaitement respectables. S'y présentent aussi des charlatans et des escrocs qui ont pour objectif principal de « faire de l'argent ».

Mais le risque principal tient à l'absence de garde-fous de l'activité religieuse elle-même, s'agissant des « entrepreneurs individuels » qui fondent leur autorité sur un charisme personnel qui leur vaut la reconnaissance de leurs fidèles. Si l'exercice de l'autorité spirituelle n'est pas

soupçonnable en tant que telle, elle le devient lorsque des individus abusent de la confiance et de l'attachement émotionnel qu'ils suscitent. La question devenue centrale dans le débat public, est moins celle de la place des institutions religieuses dans la société et celle de leur rapport aux institutions civiles et politiques, que celle de la protection des abus commis à l'égard des personnes à travers des impératifs posés au nom d'une religion.

Cette intervention de l'Etat pour protéger les personnes se joue nécessairement sur une ligne de crête : d'un côté, les individus revendiquent avec force la protection des libertés de croyance et de religion qui sont la condition de l'exercice de leur autonomie de sujets croyants dans une société démocratique ; d'un autre côté, ils réclament que l'Etat protège la sécurité de la consommation spirituelle, qu'il assure, en matière religieuse comme dans tous les autres domaines de l'activité sociale, la réduction et même la suppression du risque que fait courir aux individus l'accès de plus en plus libre à des ressources de plus en plus larges.

Ici se situe le principal dilemme posé par la prévention du « risque sectaire », qui constitue le principal souci de la MILS¹ aussi bien que ces cellules de vigilance et d'alerte établies, sous diverses formes, au sein des ministères et des collectivités territoriales. Si la répression des abus de religion revient en effet très normalement aux tribunaux qui disposent en cette fin des ressources du droit, la question de la prévention est incomparablement plus difficile à traiter puisqu'elle se place en amont de toute infraction constatable et cherche à repérer et à contrer par anticipation les tendances et symptômes susceptibles éventuellement d'y conduire. Inutile de dire que c'est sur ce terrain que les efforts mis en œuvre par la puissance publique, aussi bien inspirés soient-ils, sont les plus susceptibles d'entrer en conflit direct avec le principe de liberté qui régit une société démocratique. Jusqu'où en effet, peut-on protéger un adulte conscient et responsable contre lui-même ? Jusqu'à quel point peut-on assurer la protection des personnes (et de leurs enfants) sans remettre en question le droit légitime des individus (et des parents) à vivre (et à faire vivre leurs enfants) selon les principes que leur dicte leur

¹ Mission Interministérielle de Lutte contre les Sectes.

conscience, même si ce mode de vie apparaît décalé par rapport aux critères de « la vie normale » telle que la société la définit ? Il est clair qu'une société de liberté doit protéger non seulement la liberté de la croyance, mais également le droit de chacun à mener une vie religieuse radicale, pour autant que cette radicalité ne le conduise pas à se placer en dehors de la légalité. Un individu doit pouvoir décider de vivre pauvre, chaste et obéissant pour la plus grande gloire de Dieu sans faire ipso facto l'objet d'une mise sous tutelle pour dérèglement mental ! Il ne revient évidemment pas à l'Etat de définir les principes d'un régime « religieusement correct » de la vie croyante, opposable aux individus et aux groupes. S'il relève de sa mission de réprimer les abus constatés, on voit beaucoup plus mal quels moyens lui sont accessibles pour assurer cette sécurisation de la consommation spirituelle à laquelle aspire l'opinion publique...

Pris dans ces exigences contradictoires, les instances de l'Etat agissent de façon pragmatique, secteur par secteur, travaillant au cas par cas avec les outils dont elles disposent (celui, en particulier, de l'agrément des associations). Il leur revient à la fois de repérer les dérapages possibles d'un groupe donné, mais aussi de contrer les rumeurs et de couper court aux pratiques de dénonciation abusive. La sécurisation préventive opère, il faut le rappeler, dans les deux sens : pour protéger par anticipation les personnes concernées, mais aussi pour dénouer les suspicions sans fondement.

Est-il possible d'aller plus loin, sachant que le projet d'une régulation d'ensemble de la carte des groupes religieux constitue une vue de l'esprit, aussi illusoire que dangereuse pour la démocratie ? Probablement pas, sauf à rappeler que la plus fondamentale de toutes les missions de prévention incombant à l'Etat se situe bien en amont de cette action quotidienne, limitée par définition. Cette mission publique, qui relève au plus haut degré de la vocation éducative de l'Etat, est celle de formation de l'esprit public, à travers l'information des citoyens et surtout l'éducation des jeunes. Cette action éducatrice fut, dès l'origine, une composante constitutive de la laïcité. Former des citoyens au débat, les disposer à accueillir la richesse des différentes composantes culturelles, philosophiques et religieuses présentes dans la société, soutenir en permanence l'effort critique : ces objectifs demeurent aujourd'hui prioritaires pour l'Ecole publique et pour l'ensemble des organisations de jeunesse. La

réflexion et les pratiques d'une éducation citoyenne à la tolérance se sont beaucoup enrichies au cours de ces dernières années et il faut s'en réjouir. Il est essentiel, pour prémunir les jeunes contre les dérapages du croire, d'enrichir leur culture historique et de les mettre précocement en présence de la diversité des grands systèmes de pensée à travers lesquels la question du sens de l'existence est posée. Mais cette entreprise doit se combiner avec un effort renouvelé pour lutter contre les formes contemporaines de la crédulité : celles en particulier qui se développent à partir des interrogations suscitées par le développement accéléré de la science (de la science du vivant au premier chef). Il y a aujourd'hui une tendance à célébrer le « triomphe de la science » qui entretient et suscite la crédulité, autant que la présentation affolée des risques que fait courir à l'humanité la poursuite à l'infini des recherches qui bouleversent notre univers connu. Une grande partie des dérives contemporaines du croire - parfaitement exploitées par ceux qui abusent des « demandes de sens » présentes dans nos sociétés se situent dans cet entre-deux, cultivé par un certain type de vulgarisation médiatique des « découvertes » scientifiques entre l'émerveillement illusoire devant la puissance que l'homme conquiert sur le monde, sur le cosmos et sur sa propre vie, et le sentiment apocalyptique que les plus grandes avancées scientifiques nous introduisent dans un monde de plus en plus opaque et complexe, à la merci de savants fous ou inconscients. Cette double mythologie de la toute-puissance de la science et du savoir dangereux possédé par quelques-uns alimente les peurs qui font le lit des croyances les plus irrationnelles. Pour contrer cette tendance, il faut faire entrer les individus, dès l'âge scolaire, dans un rapport juste à la science, à ses méthodes et à ses résultats : un rapport qui fasse la part aux incertitudes, aux tâtonnements et aux questions qui traversent la pratique scientifique. Cette approche raisonnée et critique de la science concerne les orientations de l'enseignement aussi bien que l'offre de loisirs faite aux jeunes ou l'information des éducateurs et des parents. Mais elle porte au-delà : l'activation du débat public sur les orientations de la science et sur les rapports entre la science et la société est au cœur d'une lutte générale contre la crédulité, qu'il faut mener avec autant d'énergie que la lutte contre l'intolérance, sachant que l'une alimente l'autre et réciproquement. C'est sur ce double terrain fondamental qu'il est nécessaire d'engager une véritable politique de prévention du « risque sectaire ».

Chapitre II

La laïcité réinterrogée

1) La laïcité comme barrage au comportement sectaire

Catherine PICARD

Députée de l'Eure

Présidente du groupe d'étude sur les sectes de l'Assemblée nationale,
Rapporteuse de la proposition de loi relative à la prévention
et à la répression des actes des groupements à caractère sectaire.

Les sectes constituent-elles une menace sérieuse pour une société démocratique, républicaine et laïque, reposant sur les valeurs fondamentales de solidarité ? Ces mêmes sectes constituent-elles un danger identique ou différent, plus important ou moindre, pour les individus composant cette société ?

Si la réponse à ces questions ne peut être apportée de manière tranchée et absolue, il est clair que dans le cas d'une démocratie affirmée, reposant sur des situations fortes et crédibles auprès des citoyens, la menace des sectes est loin de pouvoir représenter un péril de première importance. En revanche, la diversité de situation des individus composant cette société, peut rendre une partie d'entre eux plus perméables aux discours des sectes que les autres. L'expérience, à travers l'observation de la réalité, nous démontre qu'il s'agit le plus souvent de personnes en proie à des difficultés morales ou matérielles et qui, souvent par désespoir ou recherche de repères, sont prêts à se saisir de la première main qui leur serait tendue. Quand bien même celle-ci pourrait-elle être l'outil de leur perte.

Mais dans l'hypothèse d'une croissance anormale du nombre des individus se trouvant dans une telle situation de vulnérabilité, n'y aurait-il pas là un élément révélateur d'un malaise social ? D'une absence de réponse de la société à la perte de repères ressentie par ces individus ? En pareille situation, l'urgence apparaît pour les dirigeants politiques de prendre des mesures fortes visant à renforcer la cohésion sociale et les

valeurs de solidarité entre les individus qui la composent. Les individus, comme l'Etat, ont chacun une responsabilité à assumer et un rôle à jouer afin d'atteindre cet objectif.

Or, le malaise social porte plusieurs noms qui souvent se recourent sous plus d'un aspect : fanatisme, intégrisme, communautarisme, ghettoïsation, racisme, discrimination, etc. Ces phénomènes de manifestations de repli sur soi et d'exclusion de l'autre ne sont qu'accentués par la misère sociale, humaine et morale qui a pour effet de rendre les individus plus vulnérables et désireux de rechercher une sécurité ou une identité au sein d'un groupe. Ce groupe est le plus souvent un ensemble fermé appelant ses membres à se replier toujours plus sur eux-mêmes. C'est notamment le cas des sectes, dont chacun connaît la capacité de nuisance du point de vue de l'équilibre d'une société, comme de celui des individus.

J'ai personnellement beaucoup travaillé sur le sujet en tant que présidente du groupe d'étude sur les sectes de l'Assemblée nationale. J'ai pu ainsi constater les ravages que pouvait générer l'action des sectes sur les individus les plus vulnérables.

La lutte contre le fléau des sectes doit donc être prise très au sérieux par les laïques, qui doivent dès lors faire de la laïcité un barrage efficace pour l'endiguer, voire l'éradiquer. Dans cette perspective, l'Ecole publique a un grand rôle à jouer, tout comme les organismes d'éducation populaire d'ailleurs, en agissant en faveur de la diffusion massive de l'enseignement des valeurs fondatrices de la République, donc d'une morale bien précise qui est avant tout une morale laïque.

Tolérance et respect de la dignité humaine sont parmi les maîtres mots d'une conception laïque de la morale. Il s'agit aussi de valeurs que les groupements sectaires récusent parce qu'ils les redoutent au plus haut point. Ces valeurs qui sont celles de la morale laïque constituent des moyens d'émancipation intellectuelle pour les individus et se situent aux antipodes de toutes les formes de repli identitaire.

L'Etat laïque doit donc relever le défi que représente le combat contre les sectes. Pour en sortir victorieux, son arme la plus efficace n'est que l'enseignement de ses propres valeurs.

Certains prônent des solutions plus radicales en la matière : interdire les organismes sectaires pour les empêcher de nuire. Personnellement, je ne crois pas en la viabilité de cette solution, ni en son efficacité. Je n'émetts cependant pas ces doutes uniquement pour une question de principe et nullement par peur de heurter ceux pour qui l'intolérance commence là où sont posées des règles élémentaires de respect d'un ordre public.

Interdire tout ce qui ne serait pas conforme à la vision de l'Etat laïque n'est pas concevable dans une société démocratique. Mais de la survie de cette société démocratique et laïque dépend sa capacité à mettre hors d'état de nuire les groupements nuisant à l'équilibre de la société et des individus.

La morale laïque doit donc être celle de l'émancipation des individus, celle qui les incite à se prendre en charge et qui leur en donne les moyens. Son aboutissement est celui de l'accomplissement du citoyen comme acteur permanent de la marche de la société. Elle doit donc contribuer à donner des cadres d'action par le biais des groupements citoyens.

Ainsi, contrairement aux groupements sectaires qui prônent repli et exclusion, le regroupement d'individus de manière libre et réfléchie rejoint les objectifs d'une éducation morale laïque.

La laïcité de l'Etat est aujourd'hui, et depuis son institution, un outil essentiel de la lutte contre les discriminations et donc du renforcement de la cohésion nationale. La République peut se glorifier tout particulièrement d'avoir fait de l'Ecole publique gratuite, laïque et obligatoire, une véritable machine à intégrer. Elle a vocation à enseigner des valeurs de respect de l'autre et de tolérance, qui ne sont rien d'autre que les fondements d'une morale laïque.

J'insiste sur le sens du terme « intégrer » qui s'applique non seulement aux enfants issus de l'immigration, mais également aux citoyens de tous milieux sociaux et culturels, de toute condition physique - à savoir handicapés ou valides -, qui se trouvent ainsi rassemblés au sein d'une même communauté nationale. Ils sont tous titulaires des mêmes droits et redevables des mêmes devoirs à l'égard de la société, comme envers les individus qui la composent.

Penser le risque sectaire

S'il convenait, en ce début de XXI^e siècle de reprendre l'esprit d'une parole célèbre d'un laïc du XIX^e siècle, pour affirmer : « Les sectes : voilà l'ennemi ! », il conviendrait d'affirmer avec autant de force et de manière positive la résolution suivante : « Intégrer : voilà le défi ! ». Or, ce défi est celui que doivent relever, ensemble, les citoyens et les dirigeants d'une société, afin de redonner son rôle à l'Etat et sa place à chacun au sien de la société.

2) Repenser la laïcité

Isabelle FRANDON
Professeur de philosophie

Un élève de terminale d'un lycée de la banlieue parisienne appartient à une secte de type charismatique. Il ne fait pas de prosélytisme mais va mal et a une attitude en classe préoccupante. Au conseil de classe aucune information supplémentaire n'est exigée sur cet engagement. Il est majeur et donc libre affirme-t-on. En serait-il autrement si l'élève était mineur ?

Cet exemple montre qu'il est difficile d'allier plusieurs principes ancrés dans nos mentalités : le respect de l'autre, c'est-à-dire de sa liberté, la tolérance religieuse, la séparation entre sphère publique et privée et la lutte contre toutes les formes d'enfermement de la personnalité par rapport auxquelles le rôle des sectes n'est pas négligeable. Or, chaque principe pris à part possède sa propre légitimité mais leurs articulations posent problème, de surcroît s'il s'agit d'éducation. Deux articles - 13 et 14 - de la convention internationale des droits de l'enfant applicable depuis le 6 septembre 1990, mettent de nouveau en évidence les contradictions que nous venons de nommer. En effet, l'article 13 stipule que « l'enfant a le droit à la liberté d'expression, ce droit comprend la liberté de recevoir et de répandre des informations et des idées de toutes espèces » et l'article 14 ajoute que « les Etats respectent le droit de l'enfant à la liberté de pensée de conscience et de religion. Ils respectent le droit et le devoir des parents (...) de guider celui-ci dans l'exercice du droit sus-mentionné d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités ». Mais, comment à la fois donner à l'école comme mission d'instruire et d'éduquer nos enfants sous la conduite de la raison savante et argumentée, et lui demander d'accepter les choix éducatifs

parentaux qui peuvent être à l'opposé de ce que la raison peut tolérer ? Que devient alors la fonction émancipatrice de l'école ? L'enflure des mots dans les articles précités est telle que chacun entre en contradiction avec ceux avec lesquels il est mis en relation. Liberté de l'enfant et réception d'informations de toutes espèces, où est la frontière entre information et endoctrinement, surtout quand il s'agit d'enfants ? Droit de l'enfant à la liberté de pensée. Mais cette dernière n'a rien de naturel. Elle exige instruction et formation. Il serait plus clair, par conséquent de parler du droit de l'enfant à l'instruction, à l'interrogation et à la remise en question.

Par ailleurs, la laïcité, qui a d'abord pris la forme d'un combat déclaré contre la religion, est devenue aujourd'hui un principe de respect des différences religieuses. C'est ainsi qu'il faut entendre le mot tolérance. Or, une très grande hétérogénéité religieuse et spirituelle est entrée à l'école. Christianisme, islam, judaïsme, bouddhisme, animisme, etc. cohabitent assez bien dans la mesure où l'institution scolaire fait comme si cette extrême diversité n'existait pas puisqu'elle n'est pas prise en considération d'un point de vue intellectuel et moral, la raison universelle devant l'emporter sur tout contenu de croyance. De façon obvie et certaine, cette réaffirmation permanente de l'exigence de laïcité favorise un climat de paix à l'intérieur de l'école en donnant les conditions d'un vivre ensemble respectueux faisant du problème religieux une question strictement privée. Il n'est pas question ici de le remettre en cause.

Mais ce « catéchisme laïc » rencontre quelques difficultés dans son application quotidienne : de nombreux élèves absents justifient ce fait par l'observance de pratique et de fêtes religieuses ; quelques-uns sont systématiquement absents un jour par semaine ; beaucoup ont des repères culturels faussés par une empreinte idéologique ou religieuse trop contraignante. Cependant la mise en pratique de la tolérance compose avec ces particularités. Nous n'avons, par exemple, qu'un calendrier. Il est catholique et nous ne pouvons pas défendre le principe de tolérance et obliger tous les croyants non catholiques à ne pas respecter les moments essentiels de leur calendrier. La vigilance laïque s'est affirmée, au cours de la dernière décennie, par la lutte contre toutes formes ostentatoires de signes religieux. La laïcité sait parfois ce qu'elle refuse. Le port du foulard islamique a fait l'objet de vives critiques en tant que double signe de discrimination, sexiste et religieux. Mais des élèves se présentent

chaque année au baccalauréat avec, sur leur livret scolaire, une photo d'identité où elles portent ce même foulard. Faut-il, pour autant, leur refuser l'accès à l'examen ? Le port de la croix chez les chrétiens est-il un signe ostentatoire ?

Toutes ces difficultés tangibles montrent les premières limites du faire comme si de l'idéal laïc. Elles ne sont pas insignes et la preuve la plus patente vient de nos réticences à répondre de façon ferme et définitive aux interrogations qu'elles posent.

La question de l'appartenance à une secte s'inscrit dans ce contexte fort hétérogène et complexe. Cependant, à la grande différence de la foi religieuse, cette attitude peut être punie par la loi comme pourrait l'être la tenue de propos racistes mais à condition que le participant à la secte fasse preuve de prosélytisme dans son établissement scolaire. Que dire de l'adolescent qui grandit dans une famille de témoins de Jéhovah et qui en épouse les convictions sans chercher à convertir qui que ce soit ? Ne relève-t-il pas du principe de tolérance ? La distinction entre domaine privé et public tend à ne pas prendre en considération cette particularité. N'est-ce pas faire preuve d'ingérence que de l'interroger sur ce type d'engagement ?

Nous pouvons nous rappeler ici le débat suscité par le problème de l'ingérence politique : quand un Etat s'imisce dans la politique intérieure d'un autre jugé immoral, peut-on empêcher ce dernier d'agir comme il l'entend selon un droit qui est reconnu à tout Etat de mener la politique de son choix ? Faut-il le refuser si l'Etat incriminé bafoue l'application des principes des droits de l'homme ; si un peuple souffre de l'extrémisme politique ou religieux d'un dirigeant ? Un autre Etat a-t-il alors le droit d'intervenir ? La politique internationale de ces dernières années a mis, ici ou là, en valeur ce droit, lui donnant une légitimité suffisante. Peut-on faire une comparaison et poser la question suivante :

Y a-t-il un principe d'ingérence éducative ?

Un des maillons faibles du principe de laïcité est qu'il favorise l'indifférence religieuse. En effet, bien compris, le principe de tolérance exigerait la connaissance du contenu de ce qui est toléré, la possibilité de s'expliquer sur cette tolérance. Des élèves sont croyants. Peu sont athées. Beaucoup sont indifférents.

La religion est extérieure à leur culture comme à leur expérience intérieure. Ils sont incapables de saisir la différence entre une secte et une religion. Les pratiques religieuses constatées chez un certain nombre d'enfants et d'adolescents restent juxtaposées les unes aux autres, sans le moindre souci du sens des différences. Par ailleurs, ces mêmes élèves vivent souvent une adolescence difficile et peu structurée. Les deux facteurs conjugués, comment faire de l'école un lieu de protection contre toutes formes de détournement sectaire ? Comment, dans ce contexte, le professeur peut-il agir sur l'élève qui a vendu son âme à un gourou ou qui est disposé à le faire ? Nous sommes au cœur d'une contradiction difficile à surmonter. En effet, nous articulons deux exigences contradictoires : l'épanouissement de la raison en chacun de nos élèves et la mise en application d'un principe de tolérance qui tolère ce qu'il ne connaît ni ne maîtrise. Or si, à l'évidence, le premier point ne peut être remis en cause, le deuxième doit l'être, condition sine qua non, pour lutter contre, à la fois, l'indifférence religieuse et le risque sectaire. On ne peut pas tolérer ce qui est sans contenu pour soi. La diversité des croyances religieuses devrait être saisie comme une chance pour nos établissements scolaires pour donner à nos élèves une « instruction religieuse » dont les contenus seraient toujours enseignés par des savants et non par des croyants, garantie essentielle pour préserver un esprit de laïcité ouvert à toutes les religions.

On pourrait penser — mais n'est ce pas faire preuve de naïveté — qu'une instruction solide dans les matières enseignées à l'école et sous la conduite vigilante de la raison serait suffisante pour affermir l'esprit de nos élèves, développer un système immunitaire sur le plan psychique, mais force est de constater que les résultats ne sont pas suffisants.

Ne pas être happé par une secte au détour d'un entraînement sportif ou d'une initiation artistique ou autre exige de savoir en reconnaître les signes extérieurs et de pouvoir compter sur sa propre raison pour faire un travail critique dans les moments les plus décisifs. Il faut par conséquent que tout adolescent soit averti, prémuni, prévenu. La question de l'antériorité est ici déterminante. Savoir avant. Avoir compris avant. On ne peut compter seulement sur une certaine maturité de la raison. L'expérience montre que des individus de tous niveaux culturels peuvent être sujets à un endoctrinement sectaire. Un niveau d'étude ne vous prémunit pas contre cette faille psychologique. Par ailleurs, on ne peut com-

partimenter les différents secteurs d'activité des enfants. En dehors de l'école, ils participent à des activités sportives, artistiques, à des camps de vacances, à des colonies. La prévention menée à l'école dès les classes élémentaires devrait permettre à tous et en tous lieux de savoir reconnaître les signes d'un enrôlement sectaire. Un travail spécifique théorique devrait être conduit par des professeurs d'école puis par des professeurs de différentes disciplines à partir de textes, de témoignages écrits et de toutes réflexions rigoureuses en ce domaine. Imaginer ce type de prévention sur une demi-journée et dans un cadre parascolaire est très insuffisant et fort aléatoire. Il s'agit d'accompagner le mûrissement de l'enfant sur plusieurs années afin que le problème de l'antériorité soit pris en compte.

Est-ce trop demander à l'école ? N'est-ce pas au contraire tisser davantage les liens entre éducation et instruction en ne perdant jamais de vue l'exigence théorique rationnelle inhérente à l'école ? Le nombre d'enfants et d'adolescents embrigadés dans des sectes est tel que l'école ne peut rester indifférente à ce problème. Or, ce nombre semble passer inaperçu. Ne sommes-nous pas au cœur du problème sectaire dans lequel l'occulte, le non-dit sont garants du bon « fonctionnement » de l'enfermement. Il s'agit ici de l'identité profonde d'une secte que l'école semble reprendre à son compte en faisant comme si, elle n'était pas concernée, comme si l'élève appartenant à une secte déposait « sa spécificité » aux grilles de l'école pour devenir, à l'intérieur de l'établissement scolaire, un élève (banal) parmi d'autres.

Repenser la question de la laïcité aujourd'hui, c'est en réaffirmer les principes fondamentaux en se donnant les moyens de les appliquer. La lutte contre les sectes dans tous les milieux éducatifs dépend d'une réflexion plus rigoureuse sur les exigences inhérentes à la tolérance et sur sa mise en application au quotidien : voilà pourquoi on ne peut séparer la question des sectes de celle du pluralisme religieux.

3) Sectarisme, intégrisme et fanatisme : pistes de réflexion sur les groupes coercitifs

Anne Fournier

Professeur agrégée d'histoire
Chargée de mission à la Mission Interministérielle de Lutte contre les Sectes

Si incontestablement on peut définir un groupe coercitif par les difficultés que l'on rencontre à tenter d'en sortir, il reste une série de questionnements sur les différences entre les multiples groupes de ce type.

Je ne reviendrai pas sur le sectarisme, sauf à souligner l'un des aspects, qui est qu'il n'y a pas de personnalité déterminée pour entrer dans un groupe sectaire, ou, autrement dit, qu'il n'y a pas de psychopathologie précédant l'entrée dans le groupe sectaire.

Il n'en est pas de même dans le cas du fanatisme. Le fanatique, étymologiquement, est celui qui « devient temple », qui se fait réceptacle d'une doctrine, mais surtout d'une révélation qui le transcende : le très petit et très humble devient le plus grand par la parole qu'il transmet, dont il est le vecteur privilégié. Pour être fanatique, il faut une faille narcissique, une interrogation douloureuse sur son être, son origine, sa filiation, une interrogation existentielle sur la reconnaissance que l'on peut attendre du monde extérieur.

Le fanatique ne cherche pas le pouvoir ou l'argent : il cherche à imposer sa Vérité, la seule qui lui permette d'exister.

L'intégrisme serait un pont entre sectarisme et fanatisme. Né sur le même terreau que les sectes, le vide idéologique et l'absence de perspective, il recherche, dans une application sans failles des règles religieuses transmises, le Salut. Inquiet et torturé par le doute dans une société à laquelle il ne s'adapte pas, il recherche dans le passé un ancrage et de solutions à son inadaptation. Incapable de s'insérer, de par une

Penser le risque sectaire

personnalité fragile marquée de la dépendance aux imagos parentales, il rejette le monde extérieur pour se créer son propre monde, ses propres références, un univers-prothèse d'autant plus confortable qu'il est en continuité avec une tradition survalorisée et souvent fantasmée.

Ces pistes de réflexion doivent nous amener à faire quelques distinctions, non pas dans les délits potentiels ou avérés, mais dans les traitements de « sortie », ou dans l'analyse politico-sociologique des groupes que nous avons à analyser. Certains mélangent avec allégresse les trois catégories, d'autres seulement intégrisme et fanatisme. Sans nous interroger sur les doctrines, il est cependant important de distinguer des types de personnalités, au risque, sinon, d'enclencher à terme quelques catastrophes.

Chapitre III

Les risques sectaires

1) Les enfants et les sectes

Sonia JOUGLA

Psychologue clinicienne, Psychothérapeute,
Victimologue.

On parle de plus en plus de maltraitance psychique et physique subie par les enfants du monde entier. Mais on parle très peu des enfants victimes des sectes. Ils restent les grands oubliés de la société et des professionnels chargés de la protection de l'enfance en danger.

Peut-être parce qu'il est encore difficile de préserver un enfant de la croyance de ses parents que de leurs coups ou de leur sexualité incestueuse. Peut-être aussi parce que la contrainte qu'imposent les parents en immergeant leur enfant dans une secte est parfaitement légale.

Dans ma pratique professionnelle de psychologue clinicienne, victimologue et psychothérapeute, en vingt cinq ans d'exercice, je n'ai jamais reçu de demande de psychothérapie d'enfant de secte émanant d'un parent adepte. Ces parents, eux-mêmes victimes de manipulation mentale et d'emprise sectaire, ne peuvent avoir conscience de la souffrance de leur enfant. De plus, les plaintes de ces enfants là sont inaudibles. Plus que tout autre, ils sont des « infants » au sens étymologique du terme, c'est-à-dire privés de parole.

J'ai reçu par contre, plusieurs enfants amenés par des parents divorcés ou mariés à un adepte de secte qui assistent, impuissants, à la lente dégradation de leur enfant et qui viennent chercher des solutions auprès des professionnels de santé et de justice. Il est extrêmement difficile pour ne pas dire impossible, d'entreprendre une psychothérapie avec un enfant immergé dans une secte et ayant au moins un parent adepte : impossibilité d'établir une alliance thérapeutique, impossibilité d'introduire un tiers médiatisant.

La psychothérapie est nettement plus envisageable pour l'enfant lorsque les deux parents sont sortis de secte. Cela ne veut pas dire qu'elle soit facile. En outre, beaucoup d'adultes, ex enfants de sectes, ont entrepris une psychothérapie pour essayer, vingt, trente, quarante ans après, de sortir de l'emprise sectaire encore présente et échapper à la souffrance qu'elle a engendrée.

1. LA GRAVITE DES SEQUELLES DE LA MALTRAITANCE SECTAIRE

Elle dépendra de cinq paramètres :

- de la dangerosité de la secte,
- de la nature de l'acte maltraitant,
- du niveau de développement psychique et affectif de l'enfant,
- de l'âge de l'enfant,
- de l'implication sectaire de l'entourage.

A / La dangerosité de la secte

Toutes les sectes ne présentent pas la même dangerosité pour les enfants :

- elles sont plus ou moins coercitives ;
- certaines n'entreprennent l'enfant qu'à l'âge de l'adolescence et lui laissent librement vivre son enfance ;
- d'autres le conditionnent dès sa vie fœtale (par la « galvanoplastie spirituelle » par exemple) pour créer « la sixième race des élus de l'aire du verseau » ;
- d'autres encore sélectionnent, par la génétique, les fœtus avec IVG obligatoire pour les enfants qui ne sont pas reconnus par les « génocrates » et expérimentent le clonage humain ;
- elles sont plus ou moins closes :
 - certains enfants vivent en permanence dans la secte,
 - d'autres vivent hors de la secte et suivent une scolarité normale.

B / La nature de l'acte maltraitant

La gravité des séquelles dépendra de la nature de l'acte dont il faut considérer :

- la sévérité ;
- la fréquence : la répétition, la durée ;
- l'intentionnalité de l'agresseur et la nature de l'agresseur :
 - le gourou,
 - les adeptes,
 - les parents,

C / Le niveau de développement psychique et affectif de l'enfant

Si l'impact émotionnel dépasse les capacités d'intégration psychologique et affective de l'enfant, il y a maltraitance psychique. L'importance du traumatisme dépendra donc :

- du niveau de construction du développement affectif, cognitif et social de l'enfant ;
- de sa vulnérabilité, si l'enfant a eu ou non le temps et l'occasion de développer sa résilience ;
- de l'interprétation que l'enfant fait de l'acte (plus que de l'acte lui-même) :
 - s'il se sent la cause du châtement,
 - s'il pense qu'il mérite le châtement.

Le développement de cette culpabilité est le ciment fondateur de l'emprise sectaire.

D / L'âge de l'enfant

Les séquelles psychologiques dépendront aussi de l'âge de l'enfant :

- Âge auquel l'enfant est entré dans la secte. Est-il né dans la secte ; a-t-il d'autres éléments de comparaison, a-t-il connu autre chose avant d'entrer dans la secte ?
- Âge auquel l'enfant est sorti de la secte
- Durée de son séjour.

E / L'implication sectaire de l'entourage

- A-t-il un seul parent dans la secte ?
- Les deux parents sont-ils adeptes ?
- La totalité de la famille appartient-elle à la secte ?

2. LES AUTEURS DE LA MALTRAITANCE

L'enfant mineur déraciné puis immergé par ses parents dans une secte sera victime de maltraitements psychiques et parfois physiques à plusieurs titres :

- Victime du gourou
Victime du fanatisme du leader tout puissant.
- Victime des adeptes
Ces adeptes qui reprennent à leur compte le fanatisme de leur maître.
- Victime des parents
Victime du choix de ses parents lui imposant les doctrines sectaires et ce cadre de vie inadéquat à sa construction, à son épanouissement et à son éducation. La pression incontournable de la manipulation mentale permet seule d'expliquer et de comprendre que des parents puissent en arriver à accepter les séparations, les maltraitements infligés à leur enfant par d'autres ou par eux-mêmes.
- Victime de la société
Lorsque les droits de l'enfant sont bafoués, la justice, les services de protection de l'enfance, la D.A.S.S. etc. interviennent, par exemple lors de maltraitance d'enfant dans des familles pathogènes, lors de sévices sexuels, d'esclavagisme. Mais en ce qui concerne les enfants victimes de sectes la société, qui n'a pas su les protéger en amont, ne sait pas non plus les défendre en aval.

Pourquoi une telle paralysie de la part de la société ?

3. LES MALTRAITANCES SPECIFIQUEMENT SECTAIRES

A/ Les maltraitances touchant à l'intégrité psychique de l'enfant.

L'enfant de secte vit au quotidien les formes de maltraitances répertoriées par l'APSAC en 1995 : le rejet, la dévalorisation de la personne, l'isolement, l'indifférence face aux demandes affectives de l'enfant, la corruption, l'exploitation, la négligence due à la déparentalisation. Mais il subit d'autres maltraitances plus spécifiques à sa situation d'enfant d'adepte.

A / Le besoin du gourou

La présence d'enfants dans une secte est nécessaire au gourou. Elle lui garantit sa pérennité et elle forge, dès leur naissance, les nouveaux adeptes de demain. Les enfants de secte constituent obligatoirement la deuxième génération d'adeptes. A ce titre ils représentent pour le gourou des « super adeptes ».

Enrôlés malgré eux par leurs parents, avant même de naître, ils sont déjà broyés par les rouages implacables du système totalitaire sectaire dont ils ressortent parfaitement programmés.

Les enfants représentent pour le gourou un « cheptel de robots » conformes, soumis, uniformisés, et désindividualisés, dans lequel il pourra impunément puiser pour assouvir ses fantasmes délirants de puissance, de sexualité, de pouvoir, etc. Ces enfants, parfaits petits adeptes calibrés, tels des poulets de batterie, exécuteront sans broncher les consignes du maître. Ils produiront à rendement maximum, sans revendication personnelle d'aucune sorte... du moins l'espère-t-il.

B / Un monde virtuel

Basé sur de prétendues révélations données par un hypothétique « invisible supérieur » le gourou a construit de toutes pièces un royaume virtuel dont il est le souverain incontesté puisque invérifiable. Il parvient ainsi à faire croire qu'il n'existe pas d'autre réalité que celle de ce monde virtuel.

Les pouvoirs « divins supérieurs » dont il s'affuble et les connaissances ésotériques qu'il dit posséder, ne laissent pas place à la contestation ou à la rivalité puisqu'ils appartiennent à un autre plan dont nous sommes par définition, nous les simples humains, complètement exclus.

De plus, il « empirise » ses adeptes enfants et adultes en leur faisant miroiter la possibilité qu'un jour eux aussi posséderont ces « pouvoirs supérieurs » réservés à cette élite, qui a pour mission de sauver le monde.

C / Un monde clos

Ce monde virtuel ne peut fonctionner qu'en vase clos. L'intrusion de la réalité, la comparaison, les repères extérieurs, l'ouverture sur le monde apporteraient le doute, le discernement, le choix.

Les murs de l'enceinte de ce monde servent à la fois de protection contre les attaques extérieures, contre l'intrusion du regard, du contrôle de la justice, de la santé, des droits de l'homme et de l'enfant. Ils servent aussi à retenir l'adepte et à le maintenir dans l'illusion fantasmagorique créée par le gourou. En apparence, les adeptes semblent libres d'entrer et de sortir selon leur bon vouloir. En réalité ils sont retenus dans la cage virtuelle de l'emprise sectaire et de la manipulation mentale.

D / L'absence de triangulation

Le gourou, seul représentant parental, enferme l'enfant dans une relation fusionnelle duelle dévorante dont il ne peut s'échapper.

L'absence de référence aux tiers (de type paternel) empêche l'enfant de sortir de cette toute puissance (de type maternel) et ne lui crée pas d'ouverture vivifiante sur le monde extérieur.

La place du tiers qui limiterait le pouvoir et la sacralisation du gourou, et créerait une brèche dangereuse sur le monde, est détruite systématiquement par le gourou lui-même en diabolisant toute intrusion qu'elles qu'en soient les formes : le parent extérieur à la secte, les psy., les médecins, la société, la loi, la justice...

Par le manque de triangulation, l'enfant se trouvant à la merci totale du gourou, il ne lui reste comme seules issues possibles à cette toute puissance que :

- la négation de l'agression,
- l'identification à l'agresseur (syndrome de Stockholm).

E / L'éducation de l'enfant

L'éducation diffère selon les sectes mais en règle générale la famille sectaire n'est pas un lieu d'affection ni d'éducation mais un lieu « d'élevage ». Toutes les valeurs familiales et sociales sont mises à l'index. Les sectes, quel que soit leur mode de fonctionnement, situent leurs intérêts au-dessus de celui de l'enfant.

Même les lois sont rectifiées : les lois de la secte sont supérieures aux lois humaines et sociales.

L'enfermement sur ce microcosme sectaire empêche la socialisation du jeune enfant et lui interdit de s'ouvrir à d'autres points de vue et à d'autres relations affectives et sociales. Les principes de la secte se posent en censeurs du moi. Lui sont volés la place, le temps et le droit d'être un enfant, temps nécessaire à sa maturation et à sa construction physique, psychique et affective.

F / Le repère parental et familial

La secte se présente comme un substitut de la famille, unique repère. Dans certaines sectes l'enfant est même dépossédé de ses origines, de sa race, de sa généalogie, de ses parents, de son nom, de son existence même, puisque certains ne sont pas déclarés à l'état civil à leur naissance.

Les pères et les mères ne sont plus les représentants de l'autorité. Seul le gourou détient ce rôle. Il a autorité sur les enfants mais aussi sur les parents qui sont eux-mêmes infantilisés et réduits à l'état de frère et de sœur (les enfants doivent les appeler d'ailleurs ainsi et non pas maman).

La confusion des rôles empêche l'enfant de se situer par rapport à ses parents et de se structurer. Les enfants de certaines sectes par exemple ont douze pères et douze mères...

G / La relation affective parent / enfant

La relation trop fusionnelle parent/enfant, comme l'absence de relation, sont des facteurs pathogènes pour l'épanouissement de l'enfant. Dans les sectes, la relation parent/enfant ne peut se faire sans obéir aux strictes consignes, différentes selon les sectes, et qui, en fonction des fantasmes du gourou vont de la fusion à la séparation totale.

Il est difficile de comprendre sans juger l'attitude passive des parents acceptant d'être séparés de leur enfant, qu'il soit soumis sous leurs yeux à de mauvais traitements ou qu'ils les maltraitent eux-mêmes, sur ordre du gourou. C'est bien là la preuve incontestable de l'emprise sectaire et de la manipulation mentale dont ces parents sont eux-mêmes victimes.

H / La scolarisation

Dans certaines sectes closes, la scolarisation se fait dans la secte même.

- Certains enfants n'accèdent jamais à la lecture, ce qui permet de mieux contrôler leur dépendance et leur isolement.
- Certaines sectes proposent un conditionnement à la lecture par un format de lettre spécial afin d'éviter les lectures extérieures.
- D'autres sectes dans leur programme scolaire prévoient qu'il n'y ait aucun devoir le soir puisque le soir « c'est le travail de l'église ».
- Les enfants scolarisés hors de la secte ont parfois une double scolarité pour « neutraliser » l'apprentissage de l'école publique.

I / Les enseignants adeptes

Il est important de souligner une autre dangerosité sectaire due à l'existence d'adeptes professeurs à l'extérieur de la secte (dans des écoles, même publiques) qui n'hésitent pas à enseigner insidieusement à leurs élèves (sous prétexte d'activité artistique ou d'épanouissement de la personne) les dogmes et les théories de la secte à laquelle ils appartiennent.

J / Les loisirs et les jeux

C'est par le jeu et l'expérience que l'intelligence de l'enfant se construit. Lui interdire l'activité ludique et la créativité empêche son développement psychique et sa maturité intellectuelle. Dans les sectes, toute action ou tout jeu faits par les enfants doivent être « initiatiques ». Toute forme de plaisir est rejetée et dite néfaste à l'élévation spirituelle.

Souvent les jouets sont interdits, dans d'autres sectes ils sont sélectionnés (les jouets uniquement en bois, pas d'électronique, pas de vidéo, pas de B.D., etc.). Beaucoup de jeux d'enfants sont remplacés par des activités d'adulte. L'adultomorphisme peut parfois prendre une allure valorisante mais à double tranchant.

Des colonies de vacances leurs sont parfois imposées, mais elles n'ont rien de ludique. Elles sont un lieu d'apprentissage des principes de la doctrine.

K / L'examen de conscience et la délation

Certaines formes de brimades existent sous des formes très punitives. Ce sont les examens de conscience obligatoires, comme par exemple d'exiger des enfants à partir de sept ans des confessions publiques hebdomadaires ou de faire par le biais des « 103 questions » ce que la secte appelle « la vérification de sécurité pour l'enfant » dès qu'il a six ans. L'enfant doit au moyen de ces questions se critiquer et s'évaluer. S'il ne parvient pas bien à se confesser, il est « aidé » par les autres enfants : dans beaucoup de sectes la délation est utilisée en permanence. C'est un « excellent outil de surveillance » et de manipulation.

4. LES MALTRAITANCES TOUCHANT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE DE L'ENFANT

A / La violence physique

La violence spécifique aux sectes coercitives est préméditée, elle est de plus codifiée (contrairement à la violence familiale) ; c'est un moyen d'endoctrinement des enfants et c'est aussi, à travers cette violence, que

le gourou contrôle le degré d'émotion des parents et leur degré agentic. Les enfants sont dès leur plus jeune âge habitués à ce langage de violence. Ils pensent et en déduisent que l'amour de leurs parents s'exprime par le châtement. On leur apprend aussi que la violence permet de chasser les démons de leur corps ou les toxines, forme émoussée du mal...

B / La santé

Les enfants des sectes ne reçoivent pas toujours les soins médicaux dont ils ont besoin :

- Le régime alimentaire végétarien des sectes est très souvent carencé.
- Les mauvaises conditions d'hygiène provoquent des maladies infectieuses dans certaines sectes (déjections à même le sol, interdiction de se laver, malnutrition, pas de prise de médicaments).
- Des groupes de prières soignent les enfants avec des formules incantatoires.

Il existe un grand nombre de sectes qui ont recouru à des médecines parallèles et refusent les soins médicaux et parfois même l'hospitalisation des enfants malades et les transfusions sanguines.

C / La sexualité

Contrôler la sexualité des adeptes, adultes ou enfants, c'est pour le gourou, contrôler leur corps et leur vie affective.

Les relations sexuelles entre un adulte et un enfant impliquent obligatoirement une relation entre un sujet et un objet, et une violation du respect de l'enfant, une violation de son intégrité physique et psychique.

L'enfant de secte souffre toujours d'inceste (parfois virtuel, parfois réel), parfois avec le gourou (père symbolique), parfois avec ses parents biologiques.

Un certain nombre de sectes prônent la chasteté, d'autres sont extrêmement dangereuses par leur libéralisation allant jusqu'à la prostitution, la pédophilie, l'initiation sensorielle, la méditation sensuelle, l'inceste, les relations sexuelles entre enfants, etc.

D/ Les sanctions et les brimades

Les exigences éducatives excessives du gourou sont souvent disproportionnées par rapport à l'âge de l'enfant.

Tout enfant de secte se doit de ne pas désobéir. Il apprend le conditionnement tout à fait pavlovien à l'obéissance par la sanction.

Une vie quotidienne extrêmement dure est imposée aux enfants dans certaines sectes dès leur plus jeune âge avec des emplois du temps sur-humains destinés à faire plier les personnalités et apprendre l'humilité.

Pour les enfants « rebelles », il peut exister des camps d'été extrêmement durs pour remettre dans le rang les jeunes adeptes et les obliger à se surpasser.

Certains gourous imposent même aux enfants récalcitrants des camps de détention.

Le paroxysme de l'humiliation est atteint dans les sectes sataniques où l'enfant peut en arriver jusqu'à être couvert d'excréments, obligé d'ingérer, obligé de vivre une inhumation simulée, de manger de la chair humaine, de mutiler des animaux, de mutiler d'autres enfants, etc.

La liste peut être allongée indéfiniment...

En résumé la démarche prônée par les sectes constitue pour l'enfant une négation de son identité, de sa personnalité, de sa structuration, de sa construction intellectuelle, du développement de son esprit critique, de son autonomie, de sa capacité à devenir un jour un adulte responsable et un citoyen.

De plus, en immergeant et cloîtrant un enfant dans ce monde virtuel et clos, fabriqué de toutes pièces selon les fantasmes du gourou, la secte crée et engendre inexorablement une lourde pathologie bien spécifique et reconnaissable : celle d'un petit être cloné et robotisé qui ne doit ni ne peut grandir, un être sans affect ni ressenti propre, un être qui ne parvient pas à marcher sans la prothèse de la secte et qui, sortie de l'enceinte sectaire, est sans identité, sans passé et apatride.

2) Les sectes comme conduite à risque des jeunes générations

David LE BRETON

Professeur de sociologie à l'université Marc Bloch - Strasbourg II.

Dans nos sociétés occidentales, l'adolescence est un moment de rupture, de métamorphose, l'amorce d'une entrée délicate dans un âge d'homme ou de femme dont les contours sont loin encore de s'annoncer avec précision. L'enfance s'éloigne à la manière d'un paradis perdu et d'un temps encore sans équivoque. Une existence nouvelle se présente aux formes encore indécises, mais attendues dans une certaine anxiété. Cette suspension chargée d'intensité entre deux étapes de l'existence est un moment de dépouillement des valeurs enfantines et d'approche progressive de ritualités et des valeurs « adultes ». La jeunesse occidentale est un temps de marge, une période de tâtonnement propice à l'expérimentation des rôles, à l'exploration du monde environnant, elle est une quête intime de sens et de valeurs, la recherche de ses marques. La crise de l'adolescence marque traditionnellement le heurt entre les potentialités et les désirs du jeune et le chemin plus étroit que la société lui propose de parcourir. L'entrée dans la vie est un moment d'épreuve et de renoncement au cours duquel le jeune forge son avancée tâtonnante vers l'âge d'homme malgré la sinuosité du chemin. La notion de « crise » rapportée à l'adolescence traduit essentiellement le contraste entre les aspirations du jeune et les possibilités de réalisation offertes par la société où il vit.

Si les transformations physiques de la puberté se réalisent dans un contexte relationnel problématique, si l'adolescent se sent seul, mal aimé, insignifiant, il risque de vivre douloureusement cette expérience. Les jalons de sens que dispense une famille où il se sent inclus, la présence affective des autres à son côté, lui permettent d'appriivoiser ce moment difficile de métamorphose corporelle et d'annonce de nouvelles

responsabilités qu'il peut certes appréhender mais sans excès d'inquiétude. Plus que jamais les parents doivent exercer une fonction de contenance de limites, c'est-à-dire octroyer au jeune le sentiment de la valeur de son existence et de leur présence ferme et aimante à ses côtés.

Au moment de l'adolescence le jeune et ses parents renoncent à des rôles devenus périmés même s'ils avaient l'avantage d'être sécurisants. L'espace affectif du groupe familial est alors en plein remaniement, non sans résistances éventuelles de part et d'autre. La situation génère conflits, anxiété, dépression, etc. Le jeune gagne en autonomie. Il affronte la crainte relative du lendemain et ses parents font le deuil de l'enfant dont ils ont longtemps organisé l'existence. Lors de l'adolescence, se réalise la symbolisation du fait d'exister et l'entrée active, au titre de partenaire à part entière, dans une société où il est possible d'éprouver en soi le goût de vivre. Mais la synthèse des différentes possibilités personnelles est malaisée si le jeune ne dispose pas, à son entour, d'interlocuteurs fiables et légitimes à ses yeux lui permettant de jalonner le temps de manière désirable et relativement prévisible et surtout de trouver auprès d'eux l'assurance qui leur fait défaut à certains moments. La confusion l'emporte alors, la seule jouissance de l'instant prime sans projection de soi dans la durée. Dès lors, aiguisée par l'indétermination réelle du monde environnant et par l'incapacité pour le groupe familial (ou les significants others) de faire office de tampon, la crise d'adolescence se prolonge, comme s'allonge le volant d'âge de cette période de la vie, et devient plus profondément une crise de la jeunesse.

Aujourd'hui, en effet, la difficulté du passage vers l'âge d'homme est accentuée par le brouillage des repères de sens et de valeurs qui caractérise nos sociétés contemporaines, cette surenchère de l'indécis sur le probable qui empêche souvent de pouvoir se projeter dans un avenir prévisible et heureux. Nul se sait plus très bien où il va, la société tend à se muer en un système de compétition généralisé, il devient courant de parler de « recyclage » permanent ou d'expliquer que désormais il sera nécessaire pour chaque salarié de changer plusieurs fois de travail au cours de son existence. Les frontières du licite et de l'illicite — la question donc fondatrice d'identité des « limites » (de sens) — se désagrègent au profit du possible et de l'impossible. L'idéologie porteuse de la technique — ce qui est possible doit être élaboré — s'impose alors comme un mot d'ordre dans la vie quotidienne : tirer son épingle d'un monde plus

Les risques sectaires

impalpable, plus menaçant pour ceux qui ne souhaitent pas se « battre » sans cesse pour promouvoir leur droit à l'existence. Les frontières des générations s'effacent.

Les nouvelles technologies sont investies avec engouement par les adolescents, leur procurent le sentiment d'en savoir bien davantage que des aînés qui ne les maîtrisent guère. Les prodiges de l'informatique sont parfois étonnamment jeunes. En outre, les aînés s'efforcent de leur côté de se donner une image « jeune » qui bouleverse également les rapports de génération et donc privent les jeunes de repères durables et forts dans leur rapport aux autres et au monde. On nomme d'ailleurs « jeunisme » cette promotion mercantile et démagogique de la jeunesse mais qui s'impose néanmoins comme une donnée de l'ambiance culturelle de nos sociétés contemporaines.

En outre, l'éclatement actuel des systèmes symboliques, leur précarité quand ils se reconstruisent, rendent difficile la transmission aux jeunes générations des valeurs susceptibles de fonder culturellement et socialement le sentiment personnel de sa valeur propre d'individu. On a évoqué à cet égard la démission des parents, la perte de communication au moment de l'adolescence, sans comprendre la nature de ce contraste entre les références existentielles des parents et celles de la modernité avec lesquelles justement l'enfant est confronté. Le désarroi des parents tient dans la difficulté de trouver prise sur un monde en perpétuel changement dont ils ne comprennent plus tout à fait les règles du jeu. Parents et enfants vivent dans des univers de sens profondément différents. Vingt ans d'écart entre deux individus est aujourd'hui considérable en termes d'expériences personnelles. Certes, cet écart n'est pas une fatalité, il peut à l'inverse être source d'échanges, de confrontations, de débats intenses entre le jeune et ceux qui l'entourent. Mais de nombreux parents désorientés ne savent plus comment y faire face.

Le passage propice, et incontestable, vers l'âge d'homme n'est pas octroyé d'emblée par la naissance et le fait de grandir. Nul rituel ou nulle évidence sociale ne viennent garantir au jeune à ce moment de son histoire individuelle que son existence a une signification et une valeur. Sa liberté est entière n'étant plus bornée par des impératifs sociaux rigoureux ; nous ne sommes plus une société d'héritiers. Les chemins d'existence ne sont plus tout tracés, aucun lendemain qui chante n'est plus

promis par une quelconque idéologie. L'initiative revient au jeune, il est libre pour une part d'agir à sa guise puisqu'il n'est plus soumis à une tradition, à une autorité. Il lui incombe de trouver par lui-même une source de sens susceptible d'irriguer sa vie. La jeunesse est alors un temps de découverte et de liberté, de formation personnelle où tout est possible. Les seules autorités sont celles que le jeune se choisit, nul ne vient lui dicter sa conduite de manière autoritaire. Mais parallèlement, la chance est mesurée par la nécessité intérieure de disposer de la boussole qui oriente le chemin. La liberté est une valeur pour celui qui possède les moyens symboliques de son usage, pour un autre, elle génère la peur.

A ce manque de lignes directrices de nos sociétés s'ajoutent le relâchement des liens familiaux, leur éclatement géographique, les fratries réduites, la précarité croissante de la relation matrimoniale. La famille nucléaire devient la voie majeure de socialisation et, en tant que premier contenant, elle n'est pas toujours suffisamment solide, dans ce contexte de crise du lien social, pour fonctionner comme régulatrice de l'entrée progressive dans la vie. Les pathologies de l'adolescence montrent souvent des familles dissociées ou conflictuelles, plus passives que réellement actrices de leurs conditions d'existence. L'indifférence ou le sentiment d'être dépassé ressenti par les familles, la liberté parfois sans limite qu'elles laissent à leurs enfants sont des attitudes nocives en ce qu'elles n'autorisent aucun espace d'échange, aucune donnée de sens entre eux et le jeune. La mésentente, la séparation, le divorce, les violences à l'intérieur des familles fragilisent l'enfant dans ses ressources de négociation avec les autres et l'empêchent de trouver sa place entre soi et les autres. Confronté à une absence de limites, le jeune est saisi dans une fuite en avant que seul arrête parfois le heurt brutal avec le monde. De manière assez convergente, les conduites à risque montrent des adolescents ou des jeunes dont les familles sont recomposées ou monoparentales et dont la figure paternelle est absente ou inconsistante (ou dont ils sont mal aimés). L'enquête Baromètre santé jeunes 1997-1998 menée en France sur un vaste échantillon, montre que la qualité de vie des jeunes est généralement très favorable s'ils vivent avec leurs parents de naissance (ou adoptifs), mais qu'elle décroît s'agissant de familles monoparentales ou recomposées¹.

¹ J. Arènes, M-P. Janvrin, F. Baudier, Baromètre santé jeunes 97-98, Paris, CFES, 1999.

Les risques sectaires

Ce qu'il ne trouve plus chez lui, une orientation pour exister, la certitude intérieure que sa vie a un prix et qu'il a sa place dans le monde, le jeune le cherche ailleurs de manière décousue et dans une quête difficile. Les conduites à risque s'enracinent dans un sentiment confus de manque à être, de souffrance diffuse. Elles se distinguent absolument de la volonté de mourir, elles ne sont pas des formes maladroites de suicides, mais des détours symboliques pour s'assurer de la valeur de son existence, rejeter au plus loin la peur de son insignifiance personnelle. Ce sont des rites intimes de fabrication du sens².

L'entrée dans une secte est une conduite à risque moral si celle-ci est rigide et se referme sur le jeune comme un piège affectant son rapport au monde à travers une soumission totale sans possibilité d'exercice d'un libre arbitre. Les sectes dont nous parlons ici, sont des institutions totalitaires qui emprisonnent mentalement, sinon physiquement, ses adeptes s'ils ont eu la naïveté d'y souscrire, contrôlant de manière absolue leur emploi du temps et l'exercice de leur vie, instruisant en permanence les conditions d'une sujétion sans possibilité de révolte ou de critique, fonctionnant sur la base d'une référence exclusive à la parole d'un gourou, utilisant leurs adeptes comme main d'œuvre ou comme agent de recrutement. Mais, en amont de l'adhésion à une secte, il convient de ne jamais oublier qu'il y a une souffrance personnelle du jeune, un manque d'orientation de son existence qui pourrait se traduire par des modes tout aussi radicaux de se heurter au monde pour savoir si la vie vaut ou non d'être vécue. La secte profite des failles, des blessures morales du jeune, elle ne les invente pas. Les techniques de recrutement misent justement sur le désarroi du jeune, son sentiment d'insignifiance. Elle sait remuer la souffrance pour proposer un baume en laissant à entendre au jeune qu'il est enfin compris. Elle offre une réponse, un leurre terrible sans doute, mais qui un moment apaise le jeune dans sa quête désespérée d'un soutien d'une certitude pour pouvoir vivre. Le jeune rompt ainsi avec sa solitude, avec le sentiment que l'existence est dérisoire, sans but et que lui-même est déjà un perdant. Il trouve dans la secte un groupe d'affiliation, il y est reconnu, il y possède un statut, il participe de ce qu'il

² Cf David Le Breton, *Passions du risque*, Paris, Métailié, 2000. Pour un état des recherches sur les conduites de risque nous renvoyons à notre ouvrage *La sociologie du risque*, Paris, PUF, " Que sais-je ? ", 1995.

imagine le prestige de son groupe, il s'y sent enfin une personne valable. Pour la première fois peut-être il trouve une limite sécurisante, un contenant précis qui lui permet de trouver ses marques et d'éprouver un élargissement du sentiment d'exister.

La quête de spiritualité, souvent évoquée comme raison première de l'adhésion, est à mon avis secondaire au regard de la question essentielle, celle du goût de vivre et de la signification de l'existence. La secte en une réponse, maladroite et dangereuse, au sentiment que la vie est inutile et amère, elle est probablement dans un premier temps une manière de contrer un sentiment dépressif envahissant. Les sectes donnent des réponses fermes aux grandes questions de l'existence, là où justement nos sociétés ont perdu une part de leur orientation anthropologique en laissant l'individu pour le meilleur ou pour le pire à une liberté « sans limite ». Secte vient du latin *secta* et signifie originellement « directive ». Comme les autres conduites à risque, les sectes sont la possibilité pour le jeune de se heurter enfin à une limite tangible et de pouvoir enfin prendre ses marques³. Certes, nul n'est tout à fait exempt de souffrance personnelle et de surcroît l'adhésion repose parfois sur la conviction tranquille de la pertinence des idées proposées, de la séduction opérée par un agent de la secte à travers un discours prometteur, passionnant ; elle provient aussi parfois de la volonté de suivre le conseil d'un(e) ami(e) qui décrit avec exaltation l'existence commune. En d'autres termes, les voies d'entrée dans la secte sont plus larges sans doute qu'on ne l'imagine de prime abord. Reprenant l'intuition de La Boétie, Anne Fournier et Michel Monroy ont raison de dire que « l'embrigadement, la manipulation nous concernent tous. Nous sommes tous manipulables »⁴.

Ce choix est souvent un piège redoutable où le jeune court le risque du viol de sa conscience. L'adhésion à une secte porte le risque symbolique de perdre l'usage du monde et de ne plus disposer d'autonomie personnelle, que l'existence devienne une prothèse dérisoire. Le risque, en France, est relativement mineur mais il existe dans certains lieux. Et l'avenir, au regard des turbulences actuelles de nos sociétés semble pro-

3 D. Le Breton, *Passions du risque*, op. cit.

4 A. Fournier, M. Monroy, *La dérive sectaire*, Paris, PUF, 1999, 15.

pice à ce genre d'affiliation. L'adhésion initiale à la secte repose sur une décision propre du jeune, même si celle-ci relève davantage d'un choix de servitude volontaire. Il en retire d'abord un sentiment de force personnelle, il subsume sa fragilité dans la puissance réelle ou fantasmée de son groupe d'élection. Il n'était rien, le voilà devenu un membre indispensable de l'immense chaîne des élus. Il appartient désormais à l'élite, il a l'espoir, grâce à ses efforts et à sa persévérance, de se rapprocher peu à peu de la Vérité ou de ceux qui l'incarnent.

Mais la secte se caractérise par l'impossibilité de revenir sur sa décision soit que le jeune perde toute sa souveraineté personnelle ou part de son jugement, soit encore qu'il se découvre symboliquement ou réellement emprisonné et sans possibilité de se retirer sans risque. La secte est séparée du reste du monde, elle est un vase clos, elle est donc exclusive dans le sens où elle rejette tout autre mode d'existence comme contestable. Le groupe seul est souverain en ce qu'il met en œuvre la pensée du gourou ou du maître, lui seul importe, plus que les parents ou les amis même les plus chers. Mais ses leaders organisent la surveillance méticuleuse des adeptes, évaluent leur enthousiasme à servir la cause, leur degré d'implication dans les activités diverses du groupe. Des pressions psychologiques s'exercent sur les recrues qui traînent les pieds ou voudraient bien reprendre leur indépendance, des « anciens » surveillent le zèle des plus jeunes, les moyens de pression sont multiples : la mise en quarantaine, les privations, les brimades, les punitions, etc. Certaines sectes imposent de manière ordinaire à leurs adeptes des conditions d'existence écrasantes en les privant de sommeil, en les contraignant à des tâches lourdes et accaparantes, en contrôlant totalement leur emploi du temps, en les nourrissant à peine, afin de prodiguer les conditions d'un assujettissement sans réplique.

L'autre risque est celui du fanatisme, l'entrée sans distance dans le discours du gourou qui amène le jeune à rejeter absolument toutes ses anciennes valeurs, ses proches, etc. La secte procure alors une identité prothétique qui seule enracine l'individu dans le sentiment d'être un élu, d'être prochainement « sauvé ». Tous les efforts de proches pour le ramener dans la vie courante se heurtent alors au sentiment que les autres sont « jaloux », ou bien, sont les agents d'une volonté ennemie et perverse d'arracher le jeune au salut.

Les sectes se vivent toujours dans une persécution qui leur permet de se barricader en elle-même et de procurer un surcroît d'appartenance aux membres animés de la certitude que le monde entier leur en veut par dépit, par jalousie. Les autres sont l'incarnation symbolique du mal, il convient dès lors de répondre au siège, au harcèlement dont ils se croient victimes. Le groupe en sort évidemment fortifié, toutes les tendances disruptives qui l'animent peuvent alors être projetées sur l'extérieur, le monde en est, là aussi, largement simplifié.

Provisoirement, parfois durablement, la secte procure au jeune un certain nombre de réponses, une stabilisation de son rapport au monde, un apaisement à ses angoisses. Le problème est alors celui de son libre arbitre et de sa possibilité de se retirer sans dommage du groupe s'il le souhaite. Si tel est le cas, si les portes sont ouvertes, si aucune pression morale ou physique ne s'exerce à son encontre, et si le jeune entend rester en son sein, la situation sans doute est douloureuse pour les parents, mais elle ne prête guère à discussion dans une société démocratique. Mais sans doute s'agit-il alors moins d'une secte au sens « médiatique » du terme que d'un groupe d'affiliation dont les membres restent libres de leurs faits et gestes. Si la secte est en revanche une institution totalitaire, totalement repliée sur elle-même, instrumentalisant ses membres et violant leur conscience par des techniques de manipulation, il reste la possibilité de prévenir l'adhésion par une action d'information soutenue des pouvoirs publics en faveur des jeunes (mais sans en faire trop pour ne pas leur donner l'aura d'un groupe persécuté qui peut alors devenir une donnée très attractive pour certains jeunes), une surveillance attentive de leur fonctionnement. Alain Woodrow le dit simplement : « Il faut placer les jeunes devant leur responsabilité après les avoir aidés à exercer librement leur autonomie. Informer pour éclairer le jugement »⁵.

5 A. Woodrow, Les nouvelles sectes, Paris, Seuil, p 172.

3) Sport et risques sectaires

William GASPARINI

Sociologue, Maître de conférences
Université Marc Bloch, Strasbourg

1. A PROPOS DES SECTES

Selon un rapport du ministère de l'Intérieur, « plusieurs dizaines de milliers » d'enfants seraient sous l'emprise d'une soixantaine de mouvements sectaires par l'intermédiaire de leurs associations sportives ou de loisirs jouant souvent le rôle d'appâts. Les chiffres les plus contradictoires circulent à propos de la prolifération des sectes, et les rumeurs (parfois calomnieuses) accusant telle association à caractère sportif, tel thérapeute proposant des pratiques corporelles « douces » de faire partie d'une secte se multiplient. Il apparaît difficile dans ce contexte de s'engager dans une réflexion sans être taxé de « pro » ou « d'anti-secte ».

Pour tenter de sortir de ce climat passionnel et d'analyser sociologiquement ce phénomène, il convient de poser trois questions : comment qualifier sociologiquement un groupe de secte ? Existe-t-il des dérives sectaires dans le sport ? Comment ces dérives se manifestent-elles dans le « monde sportif » ?

Selon Max Weber, la secte représente le modèle de groupes religieux radicaux, critiques envers la société, rassemblant des convertis, autour d'un dirigeant charismatique et s'opposant aux Églises officielles qu'ils jugent trop compromises avec le monde. Or, depuis plusieurs décennies, les offres de salut se multiplient dans un marché du religieux totalement dérégulé. Dans notre société déchristianisée et de plus en plus perméable aux innovations étrangères, le modèle d'une société chrétienne occidentale traditionnelle composée d'un pouvoir religieux fort et de contre-pouvoirs perd de sa validité. Apparaissent des groupes aux croyances

variées, religieuses ou mystiques, mais toujours plus ou moins contrôlés par des « leaders charismatiques » : la reconnaissance du charisme par ceux qui adhèrent à cette domination est un devoir pour ceux qui sont choisis, en vertu de l'appel et de la confirmation de reconnaître cette qualité. Devenir un adepte, c'est suivre un chef charismatique ou les représentants d'un mouvement qui va vous couper de votre milieu d'origine, voire vous conduire à changer de personnalité. Alain Touraine propose un modèle d'analyse des nouveaux mouvements sociaux qui peut nous apporter des éléments de compréhension des mouvements à caractère sectaire. Un mouvement social se caractérise toujours par un principe d'identité (rassemblant des personnes qui poursuivent un même intérêt), un principe d'opposition (lutte contre une résistance ou une force d'inertie) et un principe de totalité (le mouvement agit au nom de valeurs supérieures, de grands idéaux, d'une certaine philosophie ou de la « vérité absolue »).

Une secte peut alors être considérée comme :

- un mouvement socialement controversé qui s'oppose généralement à la modernité et à la collectivité dont il est issu ;
- un groupe menaçant qui cultive le secret et dont la cohésion repose entièrement sur l'autorité d'un unique dirigeant (un « gourou » ou un « messie ») qui peut à tout moment entraîner ses adeptes dans son délire sans qu'aucun contrôle institutionnel ou social puisse s'exercer ;
- un groupe qui manipule les aspirations humanitaires et spirituelles des individus à des fins de pouvoir, d'argent ou d'abus sexuel et qui induit une rupture avec l'environnement d'origine de l'adepte.

2. DE POSSIBLES DÉRIVES SECTAIRES DANS LE SPORT

Malgré les discours du sens commun, largement diffusés par les médias et le monde sportif, le sport ne contient pas de valeurs intrinsèques, il n'est pas vertueux ou éducatif en soi ; il porte les valeurs qu'on lui attribue. Ce qui signifie que la pratique sportive peut aussi bien constituer un moyen d'intégration qu'un moyen d'exclusion. Les formes de chauvinisme, d'élitisme, de rejet des moins forts, de nationalisme et

de racisme dans les pratiques sportives nous montrent bien la difficulté à affirmer que le sport est un moyen d'intégration naturelle.

Le sport a bien sûr des effets positifs comme l'acquisition d'une compétence motrice et psychologique, le développement de la personnalité, la structuration et la recherche d'une identité (ressembler à son héros sportif positif, avoir le sentiment d'appartenir à une équipe sportive ou un groupe sportif), la prise de responsabilité dans des environnements à forte incertitude (notamment dans les activités de plein air ou les sports collectifs), etc.

Mais à l'inverse, le sport peut présenter des aspects qui vont à l'encontre des besoins des jeunes (notamment ceux en difficulté) et qui risquent même d'influencer négativement leur comportement : la survalorisation de soi, le repli sur elles-mêmes de ces micro-sociétés liées à des pratiques exclusives (les « tribus sportives » dans le basket de rue, roller, skate qui excluent les non initiés et les filles), l'exemplarité douteuse de certaines pratiques dans le sport (dopage, arbitrage sujet à caution, corruption, exclusion des plus faibles dans les équipes de sports collectifs...), l'identification à des champions invoquant la religion comme source de victoire, l'utilisation abusive du sport spectacle où les frustrations accumulées (à l'école, dans le quartier, au travail) peuvent trouver une expression violente (quelquefois récupérée politiquement). Ainsi, parce que le sport peut être détourné de ses fonctions éducatives, le monde sportif n'est pas à l'abri des dérives sectaires et des tentatives d'entrisme.

3. L'ENDOCTRINEMENT PAR LES ACTIVITÉS À CARACTÈRE SPORTIF : QUELQUES EXEMPLES

Le football et la secte Moon

Par son aspect spectaculaire et compétitif, le football offre tout un mimétisme langagier qui amène les sociologues à le comparer, voire à l'identifier, comme l'a fait Marc Augé¹, dans une perspective durkhei-

¹ Marc Augé, Football. De l'histoire sociale à l'anthropologie religieuse, Le Débat, n° 19, 1982.

mienne, aux manifestations religieuses. D'une part, parce qu'il se produit durant les matchs une sorte d'osmose émotionnelle à travers laquelle chacun s'incorpore à un « nous » et fait l'expérience immédiate du sacré. D'autre part, parce qu'au moment de cette expérience, « les individus se représentent la société dont ils sont membres, et les rapports, obscurs mais intimes, qu'ils soutiennent en elle »².

Apparue en Corée dans les années soixante, l'Eglise coréenne de l'Unification, surnommée la « secte Moon » s'est engagée dans une lutte contre le communisme et dans une retraduction du christianisme capable de séduire tout à la fois les Coréens et une bonne partie de l'Occident. Mélange de propagande anticommuniste et de relecture du Nouveau Testament, l'utopie mooniste a vite été récupérée par de nombreux mouvements messianiques ou prophétiques coréens. C'est ainsi qu'un groupe dissident de la « secte Moon », l'Eglise de la Providence, a essayé à son tour de trouver une autre clé de la séduction internationale : il remplace l'anticommunisme par le football et en fait l'expression métaphorique de l'explosion économique ainsi que la fulgurante modernisation de la Corée du Sud³. Les cultes dominicaux se déroulent dans les stades des universités coréennes, autour de matchs de football.

Messie de l'Eglise de la Providence, Jông Myông-Sôk (appelé Jesus Morning Star par ses adeptes puisqu'il est considéré comme le Christ revenu) s'adresse à des étudiants et pratique le football avec eux. Ce sport est choisi parce qu'il développe un esprit de compétition qui suppose des sacrifices sur un certain nombre de plaisirs (la cigarette, l'alcool, ou les relations sexuelles). Les méthodes formatrices du « messie » ressemblent à celles que reçoivent les grands sportifs (vie ascétique, culte de l'effort, etc.). Cet endoctrinement par le sport permet aux adeptes de cacher leur engagement religieux et de séduire d'éventuelles nouvelles recrues, non en leur présentant la doctrine de leur communauté, mais par leur goût commun pour le sport. Cette méthode de séduction peut

² Emile Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, PUF, coll. Quadrige, 1990, p. 440.

³ Voir à ce sujet l'article de Nathalie Luca, *Le salut par le foot ou le football rattrapé par les sectes* in R. Lenoir (dir.), *Football et Sociétés, Sociétés et représentation* N° 7, CREDHESS, 1998.

être considérée comme manipulatrice dans la mesure où elle consiste à séduire par un objet, le sport, dans le but inavoué de conduire vers autre chose, ici le messie.

Ce culte footballistique parvient ainsi à attirer des fidèles et à fabriquer du sacré à partir d'un jeu ordinaire pratiqué dans ce lieu profane qu'est l'Université.

De son côté, poursuivant sa stratégie d'extension de l'Eglise de l'Unification, son fondateur, le « révérend » sud-coréen Sun Myung Moon, n'est pas resté insensible à l'orientation sportive de ce nouveau concurrent. Depuis quelques années, l'Eglise de l'Unification forme des joueurs de football et organise des Olympiades moonistes réunissant des fidèles du monde entier. Au Brésil, ce mouvement vient d'acquérir un club (le Centro Esportivo Nova Esperança) dont l'emblème — un cheval ailé — est le même que celui de l'équipe qu'il a montée en Corée du Sud. En attirant les meilleurs joueurs de l'Etat du Mato Grosso do Sul par des salaires séduisants, son but avoué est d'arriver au plus haut niveau national.

Dans ce même pays, l'Eglise universelle du royaume de Dieu n'est pas en reste. Mouvement évangélique prospère né au Brésil et implanté dans plus de soixante-dix pays (dont la France), l'Eglise universelle gère un club dans la banlieue de Rio, l'Universal Esporte Clube, qui fait ses débuts en championnat de deuxième division de l'Etat de Rio. Strictement composé de joueurs dévots de " l'évêque-chef " Edir Macedo, le club recrute ses supporters parmi les militants religieux les plus fanatiques du Brésil.

Ces nouveaux mouvements religieux ont tous la particularité de se glisser opportunément dans le paysage social et de s'adapter parfaitement à ses demandes. Ces « Eglises » se développent ainsi sur un double registre : subjectif et émotionnel lors du culte, rationnel et segmentaire sur le terrain socio-économique à l'intérieur duquel elles proposent à l'individu de s'épanouir.

Un usage sectaire du corps

Les pratiques d'entretien du corps et de la santé, les méthodes d'épanouissement et de développement personnel et les techniques de maîtrise du corps constituent des lieux propices aux dérives sectaires, notam-

ment dans les mouvances « nouvel-âgienne », orientaliste et psychanalytique. Proclamant le développement harmonieux de l'homme, l'amélioration des conditions de vie sur terre et dans l'univers, voire la guérison de maladies incurables, les mouvements à caractère sectaire utilisent souvent les clubs de gymnastique ou d'arts martiaux pour faire du prosélytisme. Pour ces groupes, le corps physique est considéré comme le support d'énergies de toutes sortes et les activités physiques, notamment les pratiques orientales et les gymnastiques « douces » permettent de faire circuler cette énergie, de libérer le corps, voire de le guérir. Ainsi en est-il des groupes « guérisseurs » comme « Corps Miroir », du groupe Energo Chrono Kinese (préparation psychique en vue d'une meilleure réussite) ou des associations « Ontologie et mysticisme, Ciel et Terre » (nouveau mouvement religieux) et « Ontologie Méthodique, Culture et Tradition » qui vise l'épanouissement de la personne par la pratique de « toute forme saine de culture sportive, artistique, philosophique ou autre... ». Cette dernière organise par ailleurs de nombreuses activités comme des colonies de vacances, des camps scouts, des arts martiaux ou de la danse « harmonique ».

Dérives scoutistes

Certains mouvements scoutistes extrêmes peuvent constituer des « mouvements d'inspiration intégriste » qui portent atteinte aux droits de la personne humaine et plus spécialement aux droits des enfants. La mort de quatre jeunes scouts marins (et d'un plaisancier venu à leur secours) en juillet 1998 n'est que l'aspect le plus dramatique d'une pédagogie extrême qui vise la formation d'un homme nouveau à travers un modèle idéologique qui véhicule le culte de la virilité et d'ordre. En ce sens, en utilisant abusivement le label « scout », ces groupes d'essence sectaire abusent certains parents qui pensent confier leurs enfants à un simple camps de plein air, quelques fois à connotation religieuse. Or, l'omniprésence mentale d'un maître à penser, le système de vie totalitaire, la certitude de détenir exclusivement une vérité absolue, le risque et le dépassement de soi comme valeurs pédagogiques, les aspects paramilitaires de la formation sont autant d'indices qui indiquent des dérives sectaires chez certains mouvements scoutistes non reconnus par l'Organisation mondiale du mouvement scout et le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Ainsi, l'Association française des scouts et guides catholiques (née à la suite de la dissolution des Scouts Saint-Georges), les Cadets de France et d'Europe (organisation de jeunesse du Front National), les Scouts Godefroi de Bouillon, les Scouts Saint-Louis et la fédération Ordre scout ont tous un certain nombre de points communs : la défense du « vrai scoutisme » puisqu'ils estiment que celui-ci a été dénaturé par les Scouts de France, la défense de la vraie foi à travers la messe de Saint Pie X, la contestation des valeurs républicaines et la défense d'une vie spartiate où à la loi du plus fort est développée dans les camps scouts.

L'appel des sportifs charismatiques

Parce que le sport attire de plus en plus de jeunes et parce que ces derniers s'identifient facilement aux champions sportifs (de plus en plus médiatisés), il est fréquent que les mouvements à caractère sectaire invitent des sportifs de haut niveau à l'occasion de conférences ou séminaires afin de crédibiliser le groupe organisateur et attirer ainsi les jeunes adeptes. Sportifs, entraîneurs ou enseignants d'éducation physique, manager sportif en vogue peuvent aussi user de leur notoriété

Penser le risque sectaire

relative pour diffuser de la littérature sectaire sous couvert de techniques corporelles ou de réflexion sur le corps. L'exemple de ce champion du monde de boxe invité en novembre 2000 par un groupe issu de la tendance « new age » est significatif de cet usage sectaire du champion : promoteur d'une conférence débat sur le thème de « l'art de relier les cultures et les générations », le club de Budapest avait invité quelques personnalités dont un boxeur français d'origine marocaine champion du monde de boxe française. Il s'agissait d'exploiter son image afin d'attirer les jeunes sportifs des banlieues⁴.

⁴ Averti par le Centre régional infos sectes quant à la personnalité des intervenants, celui-ci a finalement renoncé à y participer.

4) Performance sportive et risque d'envoûtement

Dr Claire Carrier

Médecin du sport, Psychiatre, Psychanalyste
Docteur en Psychologie Clinique

Parallèlement au triomphe de la technoscience, dont le sportif de haut niveau est l'emblème, les vieilles croyances en l'irrationnel se développent dans le hors mesure. Depuis trente ans, le marché du paranormal connaît une extension continue en occident.

Les technologies modernes, par leur précision et leur efficacité croissantes, ont contribué à donner vie à cette idole qui érige la science en rivale des religions. Les sciences sociales succombent à une vision statistique des populations humaines. L'irrationnel est une catégorie du rejet comme la volonté d'ignorer, aussi indéracinable que la peur de savoir. C'est sur cette base que se construisent toutes les attirances et recherches d'appartenance dans des groupes organisés autour de l'emprise, de la soumission, et de la déresponsabilisation. L'investissement sportif de haut niveau, et l'organisation de l'assistance dans laquelle il s'inscrit, répond à ce type de recherche. D'ailleurs, ne dit-on pas de certaines fédérations qu'elles fonctionnent comme des sectes ? On y retrouve le besoin d'évitement de l'altérité (le culte du hors-limite renforce la rivalité avec soi-même), celui du maintien d'une protection des prises de risque individuel par une organisation de sécurités dont la relation à l'entraîneur est le dernier relais. Ce soutien fonctionne dans le champs des émotions, des sensations. Les mots prononcés sont compris comme des outils langagiers : la mentalisation les fait échapper à la confrontation avec la densité et l'épaisseur du travail de la pensée. L'objectif de la performance est celui de « scotcher » un idéal incarné : l'identification adhésive, du registre des fonctionnements psychotiques narcissiques, est une des dérives, un des excès de l'imitation, mécanisme prioritaire d'apprentissage des habiletés.

Mes travaux actuels m'incitent à comprendre l'adaptation du développement humain naturel à la sélection artificielle du néocorps performant sportif, comme l'installation d'un dialogue interne entre deux images du corps. A la manière de la puberté pour l'adolescence, le processus intra-psychique de l'investissement sportif de haut niveau est déclenché par le remodelage musculaire comme sensorimoteur volontaire des assises narcissiques (ou du moi corporel) dû à la pratique sportive intensive : l'équivalent du traumatisme pubertaire de l'inceste devenu possible, se retrouve dans le traumatisme de la réalité des garanties scientifiques de transformations corporelles extra-ordinaires. Cette dynamique intra-psychique qui, rappelons-le se déroule chronologiquement et physiologiquement dans le même temps que l'adolescence, s'organise sur un mode que, pensant à l'axe des travaux sur la phobie, nous avons appelé « contre-adolescence ».

L'économie psychique du sujet va consciemment se concentrer sur le jeu entre ses deux images du corps : son intériorité devient l'épaisseur de la distance entre ses deux Moi corporels, naturel et artificiel.

L'accompagnement psychologique clinique de ces sportifs durant leur carrière permet d'analyser l'évolution de ce dialogue interne au sportif. Elle témoigne de son adaptation psychomotrice en tant que sujet à son objet performance. La vitalité et la santé de cette relation s'expriment par le maintien de la fonction ludique et du plaisir à éprouver sa psychomotricité efficace. Cette évolution permet de voir se dérouler, à la manière d'un film au ralenti, les étapes successives de la vie et de la mort d'un lien relationnel. Quatre stades ont pu être ainsi observés. Le premier d'expression verbale (plaintes anxieuses), et le second d'expression comportementale (auto-érotisme répétitif, attitude autistique) sont réversibles avec une prise en charge. L'accent est mis sur le dépistage du troisième (addiction au mouvement corporel ou kinesthésique) pour prévenir l'installation dans le quatrième (aliénation). Ces deux derniers stades, incompatibles avec la performance, signent la dépendance et la soumission du sujet à la répétition sans fin des comportements acquis par les entraînements : « il s'y accroche comme un mort de faim » explique et tente de comprendre un entraîneur.

Dans l'espace egocentré de ce dialogue interne, qualitatif et non mesurable de leur vie psychique, les sportifs ont besoin de repères extérieurs. D'autant plus qu'ils sont à un stade de dépendance, ils deviennent

Les risques sectaires

vulnérables aux phénomènes de fascination et tombent facilement sous l'emprise d'un gourou. De toutes provenances professionnelles (cadres administratifs, entraîneurs, soigneurs, préparateurs physiques, du mental, diététiques, médecins, kinésithérapeutes...), ils se proclament volontiers détenteurs d'un message, d'une méthode qui entretient souvent un rapport au secret, au mystère et à l'ésotérique. Incapables de discuter de leur méthode, a fortiori avec les professionnels officiels correspondants, ils ne peuvent pas dialectiser sur leur pratique. Ils construisent ainsi une impression de toute-puissance qui amène les sportifs à leur faire une confiance totale. Cela répond chez eux à un besoin d'attention affective et de prise en charge. Les sportifs de haut-niveau sont très sensibles à la présence d'un gourou notamment dans toutes les périodes de stress, de transition de leur carrière. En particulier en cas de victoire : en haut d'un piédestal, on est tout seul, et cela fait très peur. Certains d'entre eux disent avoir, alors, été contactés par des personnes qu'ils ont écoutées car tout simplement elles étaient là.

Tant que la méthode d'un gourou entre en résonance avec la problématique du sportif qu'il suit, elle peut être tout à fait bénéfique. Dans ce cas, le gourou renforce les tendances, les objectifs ou les compétences de celui qu'il tient en son pouvoir par la fascination. Mais un gourou ne peut avoir le recul contre-transférentiel qui lui permettrait d'être critique par rapport à sa relation aux autres. Si le sportif évolue et que la méthode ne lui convient plus, un gourou ne peut pas s'en apercevoir. S'il renforce alors son pouvoir sur le sportif, il devient manipulateur et pathogène pour le développement de la personne en question. Ayant une relation exclusive avec chacun, le gourou ne peut pas assumer les tensions de rivalité lorsqu'il suit une équipe par exemple. A défaut d'un équivalent de préparation de l'enfant par sa mère à la séparation, lorsque le sportif n'est plus l'objet de l'emprise de son gourou, il perd complètement pied. Les sensations d'abandon que vivent alors les sportifs sont à l'origine de contre-performances liées à des crises de panique avec désorganisation psychomotrice et risque d'accident. Inconnu de tous, l'idéal de la performance est par définition construit. C'est une idée que représente le gourou dans la mesure où il en incarne la croyance : le sportif s'imprègne de cette certitude. Il ne peut pas imiter quelque chose qui n'existe pas, mais il peut mettre en image la conviction d'un autre et ainsi la coller. C'est l'expression de l'emprise perverse.

Penser le risque sectaire

Vivant des extrêmes émotionnels, la demande de réassurance et de sécurité est donc très forte chez tous les sportifs de haut niveau. Proies faciles du fait de leur fragilité, et cibles de choix compte tenu de leurs revenus financiers parfois astronomiques, les sportifs de haut-niveau sont de plus en plus sollicités par les sectes. Tous les entraîneurs, préparateurs mentaux, agents ou encore médecins d'équipes doivent en être conscients, afin de ne pas, « en toute bonne foi », faciliter ou faire écho à cette sollicitation. Les sportifs sont des proies faciles à fasciner et à manipuler, et ce n'est pas à l'honneur de ceux qui le font. Seules, la non-appartenance sectaire, la conscience professionnelle et la déontologie de chacun peuvent garantir le maintien d'une distance suffisamment bonne pour que le sportif construise son autonomie tout en lui assurant une préparation et une assistance efficaces.

Chapitre IV

Quel projet éducatif ?
Quel contrôle ?

Quel projet éducatif ? Quel contrôle ?

1) Un projet éducatif entre anomie et sectarisme ?

Michel MONROY
Psychiatre

DIMENSIONS PÉDAGOGIQUES DU SECTARISME

Si l'on veut avoir une chance de comprendre quelque chose aux aspects contemporains du sectarisme il faut d'abord prendre des distances par rapport à des conceptions réductrices nées d'apparences trompeuses. Parmi celles-ci, on peut citer la criminalisation globale du phénomène qui le ferait assimiler à une sorte de mafia à prétexte idéologique. Même si le sectarisme facilite certaines transgressions parfois graves, les intentions d'une immense majorité des adeptes et même des dirigeants, n'ont rien de criminel. L'autre erreur consiste à assimiler le phénomène sectaire, à une dérive du religieux, à une emprise de l'irrationnel. Même si les thèmes religieux sont souvent présents dans les groupes sectaires, l'expérience prouve qu'il n'est pas nécessaire d'être croyant pour participer à une entreprise sectaire ou totalitaire.

N'importe quelle idéologie à caractère universaliste peut remplir cet office et, a contrario, les exemples d'une religiosité non sectaire abondent.

En réalité, ce qui résume la spécificité du sectarisme et du totalitarisme, toutes idéologies confondues, c'est la prétention à la main-mise sur toutes les instances décisionnelles (individuelles, familiales, groupales, sociétales) grâce à une subtile construction de l'acquiescement, de l'adhésion et du zèle prosélyte.

C'est également au terme de cette démarche d'accaparement que se situent les risques bien connus. A partir du moment où les participants ont fait d'un groupe unique et de ses dirigeants la référence exclusive en

tous domaines, et que ce groupe n'admet ni tendances en son sein, ni influence extérieure, ni débat d'orientation, on peut craindre des effets négatifs pour les individus et l'organisation sociale.

La domination brutale paraissant de moins en moins acceptable, notre époque a développé des techniques de construction de l'acquiescement et de formation à l'adhésion, voire de transformation pédagogique de plus en plus sophistiquées. Les méthodes de la publicité, de la propagande politique, des formations et des psychothérapies en sont des exemples. La pédagogie n'est plus réservée à l'âge de l'enfance mais par le biais des médias des associations et des organismes spécialisés, nous sommes tous en formation continue.

C'est une précieuse opportunité pour qui souhaite faire contrôler par le biais d'un groupe militant toutes les instances décisionnelles, du niveau le plus individuel au niveau le plus politique.

Que les finalités initiales soient idéologiques, perverses, mercantiles ou religieuses entraînera, bien sûr, une différenciation importante entre des groupes qu'il n'est pas question de confondre ici dans une réprobation indistincte. Mais il peut être intéressant de retenir du sectarisme, parmi d'autres caractères, une certaine spécificité pédagogique visant à construire une allégeance inconditionnelle et peu réversible des sujets au groupe. Si l'on considère le sectarisme comme un égarement pédagogique concernant cette fois, non plus les adultes, mais les jeunes générations, la question prend une acuité renforcée.

Un questionnement bien actuel :

- La première question qui vient à l'esprit consiste à s'interroger sur les raisons de l'engouement dont bénéficient actuellement les groupes sectaires, soit qu'ils développent une idéologie de développement personnel, la promotion d'une élitocratie, des promesses de guérison, d'équilibre cosmoplanétaire ou encore des dogmes religieux.

- La seconde question porte sur la part de réactivité aux évolutions contemporaines qui alimente l'autojustification et les succès de ces groupes. Sur quelles carences et quels échecs des instances éducatives traditionnelles s'appuient les propositions alternatives soutenues par les groupes sectaires ?

Quel projet éducatif ? Quel contrôle ?

- Quelles sont les inévitables lacunes et les risques que peut présenter un projet éducatif développé dans le cadre particulariste d'un groupe fermé revendiquant l'exclusivité de la vérité et du droit ?
- Dans ce domaine, l'action des services publics a-t-elle la même spécificité et légitimité que celles auxquelles peuvent prétendre les initiatives privées ?
- Ou, au contraire, convient-il de limiter les missions du service public à la fourniture de prestations sans proposition de valeurs et à la surveillance de l'observation des lois ?
- Si les services publics conservent une légitimité d'intervention complémentaire et de contre-pouvoir face aux entreprises éducatives particularistes comment peuvent se définir les interventions entre ce que ces services organisent, subventionnent, encouragent, labellisent ou simplement autorisent ou tolèrent ?

LE TEMPS DES REPLIS IDENTITAIRES

A la lecture des messages diffusés par les groupes d'embrigadement à caractère sectaire on ne peut qu'être frappé par l'appel constant à une alternative radicale proposée face aux évolutions contemporaines.

La forme de l'alternative proposée diffère bien entendu en fonction des thèmes rassemblant le groupe, mais la prescription de rupture est constante, de même qu'une critique radicale des institutions en place (politiques, religieuses, médicales, scolaires et autres).

Le succès actuel des organismes sectaires semble autant réactif ou réactionnel aux évolutions globales que généré par des programmes alléchants.

L'omniprésence du message médiatique génère à la fois le doute, la peur et la réprobation.

Au plan des connaissances et des opinions, le relativisme généralisé du « tout se vaut » est insupportable aux yeux de beaucoup.

Au plan moral le slogan « osons l'interdit » ou celui du « tout est possible », devient vite angoissant passée l'euphorie libératoire initiale.

Au plan des projets, le rythme des changements, la labilité extrême des capitaux, la vulnérabilité des entreprises entretiennent un sentiment d'instabilité et d'insécurité.

Au plan de l'appartenance groupale le discrédit des organisations traditionnelles (famille, syndicat, église, partis et souvent communauté nationale) mal compensées par des appartenances nouvelles et peu lisibles (Europe, village planétaire) génère un sentiment de solitude et de faiblesse face à de grandes machines aveugles et sourdes.

Le concept d'anomie développé par Durkheim (à propos de la division du travail social et du suicide) trouve ici une bonne illustration.

A cette perte de repères, le sectarisme contemporain offre des réponses, en particulier dans le domaine de l'éducation au sens large, en recréant des points d'ancrage à un niveau micro social, une sorte de microsociété exemplaire.

Au scepticisme généralisé est opposée une « nouvelle » vérité révélée indiscutable.

A la solitude et à l'impuissance de chacun on proposera la force « invincible » d'un groupe fusionnel et déterminé.

Au discrédit et à la faiblesse des institutions on opposera une organisation autoritaire inamovible.

A l'incertitude sur l'avenir et à l'indécidable on opposera les promesses d'avenir radieux ici bas ou ailleurs et souvent un ancrage temporel dans un passé lointain fondateur.

Face au relativisme moral, on opposera des règles intangibles et fortement contraignantes.

Face à un anonymat sans vraies perspectives on opposera un élitisme conquérant et un processus initiatique avec un succès renforcé par les indéniables résultats entraînés par tout processus « éducatif » ou « thérapeutique » mené avec suffisamment de détermination et d'autorité. Non seulement les groupes concernés proposent un projet radicalement alternatif à l'anomie généralisée qu'ils dénoncent, mais ils revendiquent l'exclusivité de leur initiative, contestant toute légitimité à toute institution éducative qu'ils ne contrôlèrent pas.

Les racines de « l'appétence sectaire » sont à notre sens, bien plus à rechercher dans des aléas de l'appartenance groupale que dans une évolution des façons de croire, qu'elles soient religieuses ou pas, et encore moins dans une pure « criminalité psychologique ».

Quel projet éducatif ? Quel contrôle ?

Pourtant, même si la fonction compensatoire des entreprises sectaires est admise, ceci n'interdit pas de s'interroger sur ce qui permettrait, tout en répondant aux attentes légitimes, angoisses et révoltes du corps social de faire l'économie de l'embrigadement sectaire.

CARACTÈRES, LACUNES ET RISQUES DES PROJETS ÉDUCATIFS DE TYPE SECTAIRE

Le premier mot qui s'impose ici est celui de diversité. Les principes et les pratiques seront en effet notablement différents selon qu'il s'agit d'un micro groupe mystique ou guérisseur isolé dans la campagne ou d'une organisation multinationale de développement personnel ou à visée politique. Les risques, même s'ils sont toujours présents, seront sans commune mesure.

Pourtant, il est intéressant de rechercher si dans les différents projets éducatifs des groupes très différents (on omettra ici de parler des exactions caractérisées) on retrouve des éléments communs et en particulier des lacunes génératrices de risques, ou encore des déséquilibres entre les finalités que l'on fait habituellement figurer dans de tels projets.

Si l'on revient aux finalités générales de tout projet éducatif on y retrouve les notions de développement accompagné, de préparation à des tâches et de protection.

Deux exemples extrêmes de pédagogie sont donnés par les écrits de Montaigne d'une part, et par le modelage des janissaires par leurs ravisseurs pour en faire des machines à tuer, d'autre part. L'assimilation de valeurs, dans le cadre général d'une prévention pédagogique des risques et l'entraînement au rejet de modèles négatifs font partie de tout projet éducatif. En fonction des cultures, ces contre-modèles vont de l'oisif au fanatique et du serial killer au pédophile en passant parfois par les membres d'une autre race, nation ou confession.

On retrouve enfin la notion d'une acceptation plus ou moins grande des limites éducatives, c'est-à-dire des impossibilités qu'une société ou un groupe acceptent et des bornes qu'ils s'imposent pour contraindre et modeler les intéressés en fonction des objectifs poursuivis. A ceci s'ajoute l'acceptation d'une invalidation critique, partielle ou quasi globale, opérée par un jeune dès que la tutelle du groupe ne s'exerce plus sur lui.

Des lacunes et déséquilibres apparaissent dans ce programme dès lors qu'un groupe a des caractères réellement sectaires, c'est-à-dire qu'il vise à l'allégeance inconditionnelle durable de ses membres, qu'il s'organise en isolat culturel autoréférent en tous domaines et qu'il prétend exercer une emprise sur tous les domaines de la vie des adeptes.

A côté d'efforts qui peuvent s'avérer extrêmement positifs pour l'individu et le groupe, on voit déjà apparaître au niveau des orientations générales, des lacunes inhérentes aux besoins de « la cause ».

Sous le terme de « développement accompagné » on peut entendre l'acquisition de connaissances, l'entraînement à la critique et au débat, l'épanouissement physique et affectif, la pratique d'expériences, l'apprentissage de la diversité dans les modèles et les compagnons, la responsabilisation par autorisation progressive, le rapport contrôlé aux risques, la proposition de modèles humains diversifiés dans leurs options. Cette énumération non exhaustive met en évidence, selon les groupes concernés, des carences qui résident moins dans l'enseignement d'erreurs que du nonaccès à ce qui permettrait de les amender.

Sous le terme de « préparation à des tâches » on sous-entend l'acquisition de capacités mais aussi la possibilité de les utiliser dans des cadres institutionnels inévitablement évolutifs. En un mot les possibilités d'intégration sociale par une activité créative et/ou productrice.

Or, dans un cadre sectaire et sans vouloir généraliser, les exemples sont fréquents d'abandon des études ou d'abandon d'une situation de la part d'un adepte voué à servir le groupe. Par ailleurs, on pourrait attendre d'un projet éducatif qu'il ait pour objectif la possibilité de réalisations de tâches aussi bien professionnelles que familiales, associatives, politiques et citoyennes. On sait qu'un certain nombre de groupe invalident systématiquement ces possibilités au bénéfice d'une instrumentalisation des adeptes à leur service.

Sous le terme « d'assimilation de valeurs », on peut entendre ce qui relève de la simple morale mais aussi tout ce qui fait l'objet d'un investissement valorisé très lié au contexte culturel et au registre affectif.

Une éducation non sectaire admet la relative évolution et variabilité des investissements affectifs et aussi la possibilité de conflits de valeurs dans certaines circonstances.

Quel projet éducatif ? Quel contrôle ?

Sans renier l'adhésion à des valeurs particularistes, elle développe la prise en considération de valeurs dépassant les intérêts d'un clan. Elle place le respect des différences et la tolérance au sommet de la hiérarchie. A l'inverse, les enseignements sectaires, non seulement prétendent à l'exclusivité de la défense des valeurs mais diabolisent ceux qui n'appartiennent pas au clan des élus. On retrouve une conception selon laquelle bien sûr « tous les hommes sont frères » mais seulement s'ils se soumettent à notre loi !

Le projet éducatif sectaire exclu toute réversibilité dans les investissements affectifs et toute modification dans la pyramide des valeurs qui doit rester dominée par la loyauté au groupe et aux dirigeants, au-dessus de toute autre considération.

La principale caractéristique d'un projet éducatif non sectaire est peut-être de renoncer au mythe de la toute puissance éducative et d'accepter ses limites et ses échecs. Dans le cadre de l'entreprise sectaire caractérisée, les intérêts de la cause autorisent toutes les contraintes et à terme, le rejet si l'individu non conforme n'a pu être brisé.

Dans le même ordre d'idées, le projet éducatif non sectaire implique la levée progressive de la dépendance, la remise en question du savoir et de l'autorité de l'éducateur et une prise de distance proche d'un reniement temporaire.

Dans la logique sectaire tout concourt au maintien de l'emprise du groupe et « de ses chefs », le projet d'avenir réside dans une conformation toujours plus grande.

Le service public, contre pouvoir éducatif légitime

Au sein des organisations de type sectaire le service public a mauvaise presse et nul ne songera à s'en étonner. Mais ce discrédit déborde ce cadre et des critiques abondent concernant son coût, sa capacité à se reformer, ses échecs en particulier dans la présentation de la violence, son formalisme bureaucratique, sa prétention à gérer des domaines qui le seraient mieux par des instances privées.

Des citoyens de bonne volonté accusent l'État de vouloir s'immiscer dans des domaines qui relèveraient exclusivement du choix des parents ou des « communautés » auxquelles ils appartiennent.

Dans cette optique les services publics devraient se contenter de fournir des prestations convenables, totalement aseptisées par rapport aux valeurs, n'exercer un contrôle que par rapport aux transgressions affectant la sécurité physique des jeunes, et enfin se contenter d'assurer un équilibre entre les différents lobbies.

S'il s'avère exact que le sectarisme prolifère sur le terrain de l'anomie et qu'il existe une crise de l'appartenance groupale qui conduit à des replis communautaires défensifs, alors il est légitime de défendre la mission de complémentarité éducative et de contre-pouvoir du service public face aux tentatives de confiscation particulariste du projet éducatif.

L'expérience négative des totalitarismes étatiques nazis et staliniens a suscité une méfiance légitime mais aussi un vide idéologique dans lequel tendent à proliférer des tentatives d'emprise sur les individus et les institutions d'importance non négligeable.

Les défenseurs d'une appartenance citoyenne n'ont pourtant pas à se montrer exagérément culpabilisés, discrets et timides face à des projets éducatifs particularistes, souvent respectables, mais auxquels font défaut certaines garanties essentielles : pluralisme, correction des inégalités, tolérance, respect des différences, culture de la critique, formation à la démocratie, responsabilisation citoyenne.

Le véritable danger présenté par le phénomène sectaire ne réside pas dans l'adhésion à des croyances plus ou moins erronées, mais dans l'extraordinaire capacité pédagogique des groupes à fabriquer du consentement et de la fermeture des esprits.

Si le service public n'a pas à préjuger le profil précis des hommes et des femmes qu'il contribue à former et encore moins à prétendre déterminer l'exclusivité du projet pédagogique, il peut au moins se définir par rapport à des initiatives qui invalident à terme aussi bien les libertés individuelles que les institutions démocratiques.

Quel projet éducatif ? Quel contrôle ?

2) A propos d'une intervention judiciaire auprès d'enfants et de parents vivant dans une secte dite "apocalyptique"

René GUITTON

Psychologue

François COHEN

Magistrat - Tribunal de Grande Instance de La Rochelle

Selon les dispositions de l'article 375 du Code Civil, si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice à la requête des pères et mères conjointement, ou de l'un d'eux, de la personne ou du service à qui l'enfant a été confié ou du tuteur, du mineur lui-même ou du ministère public. Le juge peut se saisir d'office à titre exceptionnel.

Elles peuvent être ordonnées en même temps pour plusieurs enfants relevant de la même autorité parentale.

Au mois de novembre 1995, le Procureur de la République de Rochefort en Charente Maritime, en concertation avec le Juge des Enfants, décidait sur la base de cet article de le saisir d'une requête en assistance éducative, concernant l'ensemble des mineurs vivant au sein d'une communauté fermée qualifiée de secte apocalyptique et millénariste par un rapport des Renseignements Généraux.

Cette saisine et l'implication des professionnels de l'enfance des diverses institutions qu'elle nécessitait allait constituer un champ expérimental de l'intervention au sein d'une secte qui a permis de révéler à la fois les difficultés à préciser le cadre législatif dans lequel l'intervention se situait, mais également la complexité pour tout intervenant à se confronter au phénomène sectaire.

Les communautés fermées de ce type fonctionnent sur des croyances définies une fois pour toutes comme des certitudes intangibles et souvent irrationnelles : les mettre en doute est nécessairement vécu par les membres du groupe comme une attaque et renforce leur sentiment de persécution en l'absence d'autres références que celles de la communauté.

Toute intervention extérieure de quelque nature qu'elle soit et spécifiquement l'intervention judiciaire qui, par nature, est attentatoire aux libertés individuelles, doit tenir compte de ces éléments afin de fonder son action sur une légitimité sinon incontestable du moins incontournable pour les membres de la communauté : cette intervention va signifier l'existence d'un ordre social à l'intérieur duquel prend place ce groupe et est signifiante d'un extérieur non menaçant.

La question de la légitimité de l'intervention doit donc être résolue à deux niveaux :

- du point de vue de l'intervenant lui-même dans son rapport personnel au phénomène sectaire et la place de l'institution à laquelle il appartient,
- du point de vue du sujet de l'intervention qu'il va falloir « convaincre » de cette légitimité institutionnelle.

Ce travail préalable de l'intervenant nécessite, compte tenu de la complexité du phénomène, tant sur un plan intellectuel qu'émotionnel, l'intervention d'un tiers garant de la rigueur de l'approche professionnelle. Ainsi, il fut décidé dès ouverture du dossier dans le cabinet du Juge des Enfants, de l'intervention d'un psychosociologue qui permettait à chacun de trouver ou garder la bonne distance dans le cadre des différentes interventions et ce, au moyen de réunions au cours desquelles il serait fait état des difficultés de l'intervention.

Quel projet éducatif ? Quel contrôle ?

En effet, l'intervenant va devoir se situer, et situer son action sur un mode d'intervention qui ne puisse être assimilé à une volonté de disparition de la secte qui renforcerait le sentiment de persécution, mais sur le témoignage de l'existence de lois, de règles sociales qui continuent à s'appliquer aux membres de la communauté en qualité de sujets tout en respectant leur choix de vie, leur liberté de conscience et de religion.

L'expérience du Tribunal pour Enfants de Rochefort a permis de vérifier que les personnes sollicitées dans le cadre des mesures d'investigation (assistante sociale, médecins, enseignants, psychologues, greffier, magistrat) ou d'assistance éducative en milieu ouvert (éducateurs) subissaient tous à des degrés divers un trouble important face aux parents et enfants qu'ils rencontraient : révolte contre le « laisser-faire » de certaines institutions, peur de se voir menacés physiquement, séduction d'un mode de vie différent, images d'enfants idéaux, de parents déliés de toute angoisse, partage d'idées quant aux valeurs de l'alimentation biologique, du risque des vaccins,...

Sans l'aide d'un psychosociologue, les personnes intervenant d'une manière plus continue n'auraient pu trouver les fondements de leur action tant ils avaient du mal à s'extraire des doutes et des fantasmes que la confrontation directe avec une secte faisait naître chez eux.

De même, aucune action de fond n'est possible si la situation des membres de communauté et, avant tout des enfants, n'est envisagée que du point de vue du moment présent, sans analyse de l'histoire de chaque famille et de la perspective de vie de chacun des enfants pris individuellement au regard de l'évolution constatée dans les différentes classes d'âge.

Il convient de s'extraire de l'émotion pour procéder à l'analyse concrète de l'existence d'un danger justifiant une intervention, surtout à caractère autoritaire.

Hors des débats éthiques qui paralysent l'action, un certain nombre de points communs à tous les enfants vivant dans des sectes permettent de caractériser l'existence d'un danger :

- absence des vaccinations obligatoires,
- absence de toute projection des enfants dans l'avenir et notamment des adolescents,

- rupture complète du lien social,
- perte identitaire et donc ineffectivité de l'exercice de l'autorité parentale.

La légitimité de l'action se situe dans le reflet de ces adolescents déjà situés hors du monde social et réel qui les entoure et qui se trouvent ainsi dans ce passage du statut de sujet à celui d'objet privé de toute liberté de choix.

Si l'intervenant se situe dans ce champ d'analyse, et résout ainsi la question de sa propre légitimité pour ne pas s'empêtrer dans les débats d'idées auxquels il va se trouver confronté, sans nul doute, lors de ses rencontres avec les membres de la communauté, alors il sera dans une position lui permettant d'intervenir sans risque pour lui-même.

Ce travail de mise à distance dans l'approche du phénomène sectaire nécessite que les interventions puissent avoir lieu hors de la communauté et qu'elles soient conduites de manière pluridisciplinaire.

Une fois résolue la question préalable de sa propre légitimité, l'intervenant va devoir effectuer un travail visant à fonder son intervention auprès des membres de la communauté. Quelle loi opposer aux croyances ?

L'opposition entre l'atteinte aux libertés individuelles, que constitue par nature l'intervention du Juge des Enfants, et la liberté dont disposent les parents dans le choix de l'éducation qu'ils donnent à leurs enfants, est classique et ne suscite que peu d'interrogations tant le consensus s'est établi quand il s'agit d'enfants maltraités physiquement, abusés sexuellement ou gravement négligés. En revanche, en matière de sectes, le débat autour de la protection de l'enfant, et donc la protection effective des enfants, s'enlise rapidement dans les méandres de la liberté de conscience et de religion lorsque aucune maltraitance au sens habituel du terme ne peut être caractérisée.

Or, les adeptes d'une communauté fermée restent soumis à l'ordre juridique en marge duquel ils ont décidé d'évoluer. Concernant les mineurs et plus spécifiquement s'agissant du champ éducatif, il est nécessaire d'opposer la loi sociale aux débats et à la référence sectaire, afin de témoigner d'une réalité sociale non dangereuse et, dans le même temps, de permettre aux parents de se réappropriier les droits et obligations qu'ils détiennent de l'autorité parentale.

Quel projet éducatif ? Quel contrôle ?

Au-delà de l'intimité de la relation parents-enfants et de la liberté qui s'attache à cette intimité, l'enfant est devenu sujet de droits. Il est du devoir de l'État de faire appliquer les règles de droit et de la mission de la Justice de s'assurer de leur respect. Si chaque individu bénéficie de la liberté de pensée, de religion et du droit de développer ses propres conceptions philosophiques concernant son existence et ses conditions de vie, les pratiques qui en découlent doivent être conciliables avec l'évolution de leurs enfants.

Il résulte de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant adoptée le 20 novembre 1989 et ratifiée par la France que les états signataires s'engagent dans toutes les décisions qui concernent les enfants à respecter les droits reconnus dans la Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction.

Cette convention reconnaît un certain nombre de droits fondamentaux dont notamment la liberté d'expression ; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toutes espèces. Si les parents disposent du droit de guider leur enfant selon leurs propres convictions, ils ont également l'obligation de favoriser l'épanouissement de sa personnalité et le développement de ses aptitudes mentales et physiques dans toute la mesure de ses potentialités.

Les parents ont également l'obligation de préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société. L'absence de confrontation au monde extérieur ne peut permettre à des enfants vivant au sein d'une secte de bénéficier d'informations de nature à leur offrir la possibilité, au fur et à mesure de leur évolution, d'effectuer un choix éclairé.

Les mettre dans cette situation les place dans un état de danger grave.

Le non-respect des droits fondamentaux de l'enfant constitue en soi le fondement de toute intervention en vue de la protection des enfants vivant au sein de communautés fermées. S'appuyant sur ces droits, un travail peut et doit être entrepris auprès des parents pour les restituer dans leurs droits et obligations et auprès des enfants afin de témoigner auprès d'eux de l'existence d'un ordre social non menaçant et respectueux des libertés individuelles.

Ce travail ne consiste pas tant à lutter contre les sectes qu'à favoriser les conditions permettant l'expression critique des comportements et des idées qui les soutiennent.

Penser le risque sectaire

En effet, il est banal de considérer que les sectes apporteraient des réponses, si ce n'est des solutions à des questions existentielles très importantes pour un adolescent ou un jeune : elles viendraient combler un « manque » qui renvoie chacun à la question de son propre Désir :

- la secte propose un cadre nouveau de vie, par de nouvelles relations, de nouvelles règles, de nouveaux langages et des nouvelles manières de vivre puis de penser,
- elle suscite l'intérêt d'être « en marge », mettant à distance ce qui constitue l'habitus sociétal et les normes,
- dans le même temps, elle satisfait un sentiment d'appartenance à un groupe, une communauté avec ses rituels, ses symboles,
- elle invite l'individu à se « fondre » dans le groupe, à s'oublier soi-même...

Certains de ces objectifs ne relèvent pas uniquement des préoccupations des sectes qui affirment leur volonté de répondre à des demandes dont la liberté d'expression et d'action doivent être respectées...

La spécificité des phénomènes sectaires tient dans la question de l'emprise et, par conséquent, de l'aliénation à la pensée du leader, du maître, du gourou... qui n'autorise pas de choix ; au contraire, elle exige la soumission et la dépendance totale, au point d'en perdre sa propre filiation et, par voie de conséquence, sa propre identité.

Dès lors, le TEXTE¹ qui fait loi prend tout son sens : il est le cadre référentiel et s'impose en tant qu'« objet-commun » à tous. Il est également, pour les éducateurs, le garant susceptible de mettre, à juste ou à « bonne distance », leurs propres idéologies faites de convictions et de croyances ; il invite à ne pas s'enfermer dans une logique de pensée qui, finalement, serait analogue à celle des sectes (par exemple, de considérer l'autre, a priori, comme mauvais objet...).

S'ouvre une autre réflexion, celle portant sur les méthodologies d'intervention sur le terrain social et éducatif.

¹ La Convention Internationale des Droits de l'Enfant..

Chapitre V

Loin de
l'État de droit

1) La secte : un désir de subversion du droit

Jacques MICHEL
Institut d'Études Politiques de Lyon
Centre de Politologie

A la fin de l'an 2000, la Mission interministérielle de lutte contre les sectes a fait parvenir au Premier ministre un diagnostic relativement rassurant. « Le phénomène sectaire ne progresse plus guère » a déclaré Monsieur Alain Vivien, Président de la MILS. Cela étant, la vigilance demeure bien de mise en la matière puisque la Mission signale les lieux propices à une expansion toujours possible du phénomène.

Quoi qu'on en pense, le mérite de la MILS tient au fait, apparemment tout simple et évident, qu'elle est une institution publique et que ses travaux, qui n'engagent évidemment pas le législateur, situent la question dite des sectes au niveau politique, alors que beaucoup auraient aimé la voir rester du ressort des spécialistes nombreux et variés de la vie privée ou des croyances et des spiritualités personnelles. La question des sectes entraîne de nombreuses autres qui pour la plupart se forment sur le point de savoir comment se tracent les frontières entre ce qui est du domaine de la vie privée et ce qui appartient à la sphère de la vie sociale. Car s'il est bien vrai que les pouvoirs publics n'ont pas à se mêler des actes individuels qui n'ont aucune dimension sociale, encore reste-t-il à trouver ces régions où ces actes-là se produisent ou sont censés se produire. S'agit-il des domaines de la famille ou de l'éducation ? Serait-ce le monde du travail, celui de la santé ? Mais tous ces lieux ne sont pas simples à s'approprier privativement. Aussi pensons-nous, pour notre part, que ceux qui revendiquent aussi fortement la limitation de l'action de l'Etat à la stricte sphère sociale ont plutôt pour dessein de conquérir des parts de cette même vie sociale afin de les confier à leurs propres

autorités morales. Et il n'y a pas à s'étonner que cette question des sectes soit parfois prise comme une bonne occasion, voire une aubaine, pour des reconquêtes de terrains perdus.

Une question comme celle de la famille récapitule le problème et donne à voir au maximum de ses effets la prétention sectaire. La marge de tolérance qui est admise en matière d'éducation et de développement physique et psychique de l'enfant devrait-elle céder la place à l'idée que ces domaines ne sont pas relatifs aux normes du droit commun ? Dans leurs prétentions à faire exception, à être exemptés des obligations du régime commun, certains groupes voudraient l'inverse du droit c'est-à-dire le privilège au nom d'une différence essentielle : la famille et ses droits plutôt que le droit de la famille, le despotisme des géniteurs davantage que l'autorité parentale. La privatisation de l'enfant à laquelle nous assistons en dépit de ses droits proclamés, qui devraient pourtant y faire obstacle, apparaît comme un moment nécessaire à la possibilité de cessions futures. Privatiser pour pouvoir aliéner, tout cela au motif de croyances ou de convictions qui ne sauraient être examinées par des instances profanes, profanes précisément parce qu'elles sont faites par et pour le commun des mortels. L'enfant, ce créancier absolu comme le dit Kant, devient le porteur d'une dette construite grâce à la nature de la famille en tant qu'institution publique¹.

Il est probable qu'une erreur — ou plutôt une imprudence qui est devenue une erreur — a été commise par l'usage du terme de secte pour désigner ces groupes dont l'intention est de raturer ou d'empêcher l'accès des individus à leur dimension historique. Plus exactement le terme de secte a été utilisé en conservant l'acception religieuse ce qui permettait de souligner l'aspect novateur d'un groupe en rupture avec les conformismes sociaux. Les voix et les plumes n'ont pas manqué pour insister sur ce point. Les références historiques puisées dans l'histoire des religions ont permis de réserver au compte de groupes contemporains une certaine part de la respectabilité accordée aux sectes protestantes analysées par Max Weber au début du XX^e siècle. Ainsi la qualité religieuse a-t-elle été donnée à des groupes qui sont devenus ipso facto des

¹ Cf. notre article : Face aux sectes et côte à côte : l'enfant et le droit, Actes du colloque Les enfants sans enfance, Association Louis Chatin, in Les petites affiches, n° 237, nov. 1999, pp. 38-46.

Loin de l'État de droit

objets naturels de sociologie religieuse. Il eut été plus utile de repérer - et avec Max Weber lui-même - les mécanismes d'autorité et de sélection d'élites, les productions de pouvoir sans partage plutôt que d'épier les signes, par ailleurs souvent bien présents, du besoin humain de spiritualité et de communauté².

Mais il est bien vrai que le droit n'est guère à son affaire en matière de sectarisme. L'actuelle représentation hyper subjectiviste des droits des personnes fait de ceux-ci non point des lieux de protection des individus contre l'arbitraire mais des points d'origine absolue des prétentions infinies de la subjectivité³. L'instrumentalisation des Droits de l'Homme peut s'accomplir : la particularité n'est pas mise en avant pour interroger le droit positif en visant une norme commune mais pour fonder des différences radicales et crispées, captatrices des individus. Le souci de l'État devrait-il ainsi se réduire à gérer la cohabitation d'opinions par définition toutes équivalentes et toutes respectables ? Il s'agit là d'une représentation très empirique et très sociologique du politique qui lui ôte et son sens et sa fonction, il devient un simple moyen pour des fins qui lui sont étrangères.

Le phénomène sectaire trouve les possibilités de son extension et de sa défense dans l'idée que l'État doit restreindre ses prétentions au bénéfice de la liberté individuelle en occultant le fait que la liberté des individus se trouve également menacée par la puissance des groupes lorsque les pouvoirs publics s'en désintéressent. Un ordre social démocratique est certes toujours la recherche d'un équilibre délicat entre, d'une part les droits individuels et, d'autre part la nécessaire présence d'une communauté politique. Mais ce que Jean-François Lyotard a nommé notre condition postmoderne⁴ libère des espaces de pouvoir et de domination où l'individu se voit réquisitionné tant dans ses pensées que dans ses

2 Max Weber est la référence juste en matière d'analyse des sectes. Mais si l'on cite souvent son fameux ouvrage *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (1905), on mentionne moins son article sur *Les sectes Protestantes et l'esprit du capitalisme* (1906) où les questions du pouvoir sectaire sont particulièrement développées. Paris, Plon, 1969, trad. J. Chavy.

3 Nous avons parlé ailleurs d'un surjuridisme privatiste, cf. " Un conflit complexe : les sectes et le droit ", in *Actuel Marx*, n° 21- 1997, pp. 119-138.

4 J.F. Lyotard : *La condition postmoderne*, Paris, Ed. De Minuit, 1988. Cet ouvrage est essentiel à la compréhension de nos sociétés.

comportements. Il est bien clair que la crédibilité du politique est ici en jeu et que si elle passe par une amélioration franche des auditions du débat politique, elle se joue aussi concrètement par la présence des services sociaux et éducatifs de l'Etat.

La question est celle de savoir ce qu'il en est de l'ordre public social où se manifestent les valeurs d'une société et où se précise concrètement l'idée que partagent ses membres quant à la dignité humaine. Ces champs sont précis et juridiquement organisés, ils s'adressent spécialement à ces secteurs décisifs de la vie que sont l'éducation, le travail et la santé. C'est en ces lieux élémentaires que les principes des droits de l'homme cherchent leur sens et leurs exigences. Or, c'est bien sur ces terrains qu'opèrent un grand nombre de groupes sectaristes, terrains effectivement parfois délaissés par la communauté civique et « revalorisés » par des croyances aux parements religieux. Ainsi les « sectes » font-elles tout naturellement « dans le social » en un moment tristement propice aux offres gratuites et généreuses de services sociaux.

Certains voudraient aujourd'hui que des droits naturels fondamentaux comme celui de la liberté de conscience soient érigés en armes contre les législations historiques. Mais si le droit n'a pas à examiner les croyances, faut-il pour autant qu'il abandonne à celles-ci l'appréciation des règles qui régissent la vie sociale concrète et bien terrestre des hommes ? D'autant plus que ce que nous nommons des croyances sont la plupart du temps des doctrines — dont les auteurs sont bien prosaïquement identifiables — qui prescrivent des comportements et des actions très précis. L'argumentation religieuse n'a aucune recevabilité, notre droit n'en a en principe que faire. Elle n'est là que pour intimider et tenir en respect ceux qui n'ont pour référence que les valeurs conquises dans des luttes bien terrestres qui ne manquent pas, elles aussi, de valeur.

Aussi le choix est-il assez simple. Ou bien notre droit - et spécialement celui où l'action sociale des pouvoirs publics se précise - n'est qu'un droit simplement potentiel, ou bien il est un droit actuel et bien réel qui reçoit sa sanction de l'Etat sans trop souffrir d'exceptions ou d'exemptions. La réalité de l'ensemble de notre droit est en jeu, dans ces domaines particuliers que nous pointons, de l'éducation, du travail et de la santé. Il n'est interdit à personne de se livrer à ces activités et pour les motifs qui lui semblent justes ou bons. Comme le disait Kant le droit n'a pas à vérifier

L o i n d e l ' É t a t d e d r o i t

l'authenticité ou la sincérité des intentions, mais il doit — sauf à ne plus être — se préoccuper de la conformité des actions aux règles qui sont les siennes. Il n'y a pas de modalités religieuses, ecclésiale ou sectaire, de contrevenir au droit commun pas plus qu'il ne peut y avoir de telles modalités pour s'y conformer. Ces questions-là sont d'ordre politique.

Nous l'avons dit ailleurs, ce qui caractérise l'attitude sectaire c'est son refus du droit en tant que droit commun⁵. La juridicité n'est pas son mode d'être. Et il n'y a nul besoin de textes spéciaux pour lui faire face : le droit commun y suffit, ce qui ne veut évidemment pas dire que notre droit soit actuellement satisfaisant. Mais il convient de préciser qu'à notre sens il n'y a point de vide juridique. Par contre, ce que nous craignons c'est un droit vidé de son sens, évidé des principes communautaires vers lesquels nous nous devons de le faire tendre. L'attitude sectaire entreprend minutieusement ce triste travail de rognage de ce qui est commun en avançant des idéologies diverses qui entreprennent de flatter la subjectivité pour la perte de son propre sens.

⁵ Nous nous permettons de renvoyer sur ce point à notre article « L'attitude sectaire ou la négation du droit », in *Débats de psychanalyse*, PUF, 1999, pp. 71-90.

2) La secte comme entité étatique Un pays d'apatrides

Jean-Pierre JOUGLA
Avoué à la Cour

La plupart des ex-adeptes de sectes ont vécu des expériences traumatisantes en lien avec la situation de violence physique, et surtout morale, qui prévaut dans la secte qu'ils ont quittée. L'abandon, volontaire ou forcé, du territoire symbolique de vie qui était le leur, fait d'eux des déracinés dont l'expérience traumatique est, par méconnaissance ou par volonté négationniste, niée et réduite à une prétendue pathologie qui aurait été préexistante à l'entrée en secte.

Cette incompréhension, ce type d'idées fausses, rencontrés fréquemment, même sous la plume de « spécialistes » du phénomène sectaire, est lourde de conséquences car elle perpétue un rejet traumatisant et aggrave la souffrance de la personne victime.

Il faut donc écarter quelques-unes des idées toutes faites qui ont la vie dure sur la réalité sectaire, puis tenter d'apporter un premier éclairage tiré d'une approche juridique.

1. POUR EN FINIR AVEC QUELQUES IDÉES FAUSSES

A) Idées fausses concernant la notion de secte

- L'approche classique de l'idée de secte consiste à penser la secte par rapport à la religion... Dans cette optique serait sectaire tout ce qui s'est coupé de la religion. Cette explication a connu un recul dans les années 1995 - 2000, mais a fait dernièrement un retour en force inattendu à l'occasion des auditions par le Sénat en janvier 2001, lors de l'examen de

proposition de loi sur le délit de manipulation mentale, illustrant ainsi l'efficacité du travail de lobbying des sectes relayée par les efforts d'une « diplomatie parallèle » américaine en Europe. Bien que cette approche ne corresponde absolument pas à la notion moderne de secte, elle perdure et sert de fondement à la réflexion dominante des Eglises en place. Sous une autre forme, l'idée a été développée et théorisée par Max Weber. La théorie wéberienne — la secte comme pureté religieuse — est utilisée soit naïvement par des gens qui enfourchent la première explication plausible, soit intentionnellement par ceux qui veulent occulter la réalité d'un phénomène qui n'a rien de religieux, mais qui a tout à gagner à être perçu comme tel pour des raisons de reconnaissance sociale et d'exonérations fiscales. Les prétendus « nouveaux mouvements religieux », ne sont nouveaux qu'en apparence et sont tout sauf religieux.

- L'approche qui consiste à distinguer les sectes selon leur nuisance effective par rapport à la législation existante est une approche partiellement fautive. Cette thèse aboutit à la notion de « dérives sectaires », ce qui peut laisser penser que certaines sectes ne sont pas sujettes à dérives. Il y aurait des sectes « dures » à combattre, celles qui « dérivent » et des sectes « molles » qui pourraient être acceptées, voire reconnues, celles qui sont censées ne pas dériver. Cette conception de la « dérive » amène également les observateurs à ne retenir parfois que les seules infractions pénales au détriment des nombreuses « nuisances » sectaires d'ordre civil, économique, social et psychologique. Les « négationnistes » du phénomène sectaire ne manquent pas d'objecter, avec mauvaise foi, que les dérives s'observent aussi dans tout groupe humain et que les sectes en connaîtraient d'ailleurs moins, à cause de la morale qu'elles appliquent...

- Une autre erreur consiste à opérer une distinction fondée sur le nombre d'adeptes. Cette distinction est inopérante, dans la mesure où il existe des sectes de quelques adeptes autour d'un gourou qui sont aussi dangereuses pour l'individu que certaines sectes fortes de milliers de membres, lesquelles le sont peut-être davantage envers la société. Il suffit de rappeler, à titre d'exemple, que quelques jours avant les premiers massacres, l'OTS n'était pas perçu comme étant une secte dangereuse par les meilleurs spécialistes.

- Considérer que le contenu doctrinal n'a pas à être pris en considération. Au nom d'une prétendue tolérance, la pratique générale consis-

L o i n d e l ' É t a t d e d r o i t

te à ne pas porter de jugement de valeur sur le contenu idéologique véhiculé par les sectes. Et pourtant, c'est dans les écrits du gourou que l'on peut trouver le plus souvent l'élément probant de la dangerosité du groupe considéré. C'est comme si le respect de la croyance devait interdire la raison critique.

Ces thèses, parmi d'autres idées fausses, sont pernicieuses parce qu'elles ignorent et écartent la dangerosité essentielle des sectes modernes qui réside dans leur aspiration souverainiste, leur caractère totalitaire et dans leur action de destruction du citoyen dans chaque adepte.

B) Idées fausses concernant l'adepte

Nous laisserons de côté toutes les considérations concernant les motifs d'entrée en secte, qui vont du mal être individuel à la crise des valeurs.

- La prétendue responsabilité de l'adepte. L'adepte serait, pour certains, responsable de ce qui lui arrive. L'erreur consiste à penser que la relation adepte / secte (ou gourou) repose sur la liberté du consentement, alors que l'adepte ne devient adepte que sous l'influence de la manipulation mentale qui met en œuvre des pratiques bien connues d'endoctrinement et de mise en état de faiblesse et se caractérise essentiellement par la privation du libre arbitre, la désindividualisation et la mise en place d'une culpabilité réflexe à l'égard de toute idée qui serait une critique de la « mono-pensée » du maître ; cette culpabilité réflexe privera l'adepte de toute autonomie de réflexion et le placera en situation de dépendance. Croire que l'adepte est lié par un contrat est en réalité une erreur lourde de conséquences à la fois en ce qu'elle écarte de la réflexion sur le phénomène sectaire le rôle essentiel que joue l'inconscient individuel et en ce qu'elle évite de prendre en considération l'irrationnel hérité des siècles passés. On ne devient réellement adepte que lorsqu'on est dans l'état de dépendance (inconscient) à l'égard du gourou. Auparavant on est simplement sympathisant d'un groupe.

- La prétendue faiblesse naturelle de l'adepte. Il s'agit là d'une autre idée fausse, couramment répandue. Elle conduit à croire que l'adepte serait prédisposé à devenir décérébré ; il serait par voie de conséquence indigne d'intérêt.

2. LA SECTE COMME UTOPIE MANIPULATRICE TOTALITAIRE À VISÉE HÉGÉMONIQUE DE TYPE ÉTATIQUE

La secte fonctionne en réalité comme une véritable enclave étatique, comme une puissance étrangère dans le périmètre de l'Etat.

Cet Etat particulier, qu'est l'État sectaire, est un Etat partisan duquel est exclue toute démocratie. À l'intérieur de la secte, il proscriit la division du corps social constitué par les adeptes, ce qui rend possible l'unanimité des individus dans leur adhésion à la doctrine véhiculée par le gourou.

La secte, c'est d'abord :

- Un territoire

Le groupe sectaire vit sur un territoire, réel ou symbolique, qui est en réalité un « territoire énergétique », un « lieu vibratoire » qui constitue à proprement parler un Royaume ou un Empire ; que ce territoire soit un territoire délimité « cadastralement » ou que ce soit un territoire symbolique constituant un maillage reliant les adeptes. C'est essentiellement la « pureté vibratoire » du territoire qui doit être protégée. La nécessité absolue pour les sectes de conserver cette « pureté » permet, entre autre, de comprendre pourquoi toute intrusion d'un non-adepte (impur par définition) dans le périmètre de protection est proscriite. Le contentieux juridique familial en matière sectaire (divorce, mesures pour les enfants...), les ruptures d'avec l'environnement, reposent sur ce principe. Il s'agit d'une purification d'un territoire par bannissement, bannissement de l'entourage ; bannissement de l'ex-adepte.

La secte, c'est aussi :

- Un groupe

Un groupe de personnes unies que l'on pourrait comparer à un peuple, tant les adeptes sont persuadés d'appartenir au groupe sectaire élitiste distinct de la société environnante, utilisant même, par exemple, une langue propre constituée d'une grille interprétative et ayant recours fréquemment à un nouvel état civil par le biais de changement de nom et la création de fratries.

L o i n d e l ' É t a t d e d r o i t

- Un leader

Enfin et comme troisième élément constitutif primordial, un chef omniscient et omnipotent qui pourra après sa mort être plus présent encore car il sera vénéré et idolâtré.

En un mot : un royaume, un peuple, un chef.

Avant de quitter le leader disons quelques mots de la confusion des pouvoirs entre les mains du gourou autocrate, qui va donner à la secte sa coloration totalitaire. Montesquieu assimilait la démocratie à la séparation des pouvoirs. A contrario, il faut rapidement ici évoquer la confusion des pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire, entre les mains d'un seul, entre les mains du gourou, ce qui est le propre du fonctionnement sectaire.

- Le pouvoir législatif du gourou

Les prescriptions de toutes sortes, innombrables et de niveau normatif aussi divers que l'interdiction d'avoir des rapports avec la « vieille vie » (famille, profession, société, etc.), ou l'édiction de règles d'hygiènes de vie par exemple, tissent autour de l'adepte à la fois le cadre sécurisant et le rempart protecteur auquel il aspire, en même temps que les frontières d'enfermement auxquelles il ne pourra plus échapper. Ces prescriptions sont l'un des éléments essentiels des sectes et ont une telle prégnance qu'elles représentent pour le groupe sectaire, comme l'enseigne le gourou, une force supérieure à la loi ordinaire. Soulignons au passage, le caractère impermanent et fluctuant de la loi sectaire, qui est également une des composantes de la manipulation mentale.

L'application scrupuleuse de la « législation sectaire » imposée par le gourou contribue aussi à rendre plus difficile la preuve des atteintes sectaires. Cette preuve est rendue plus difficile, si possible, par la mise en place d'un système de défense systématique qui a pour but d'interdire toute investigation contre la secte en la présentant elle-même comme une victime de la société.

La dissimulation et la transposition vont de soi pour les sectes. Le faux témoignage, fréquent de la part des adeptes lors des procès, n'est donc pas perçu comme tel mais comme un acte de défense légitime en face d'une agression extérieure.

- Le pouvoir exécutif du gourou

L'exécutif est la mise en pratique des prescriptions élaborées par le législateur. Et c'est dans l'exercice de ce pouvoir exécutif que me semble résider la spécificité du « métier de gourou », lequel a pour fonction essentielle d'amener perpétuellement chaque adepte à l'imitation du modèle d'identification que le chef est censé représenter. Le gourou est omniprésent dans la vie de l'adepte.

- Le pouvoir judiciaire du gourou

Fonction qui consiste à interpréter et dire le droit à l'occasion d'un litige. Il est évident que confier le pouvoir judiciaire à celui qui a pour fonction d'administrer ou mieux encore de légiférer (et dans le cas du gourou les deux à la fois), c'est instaurer sûrement l'arbitraire et le despotisme. Mais dans la logique sectaire, la toute puissance du gourou risquerait certainement d'être entamée de façon inacceptable s'il était dépossédé par un tiers de cette fonction de juger.

Au nombre des sanctions sectaires il faut souligner le rôle du « bannissement ».

L'adepte auteur d'une déviance grave pourra après avoir été « jugé » par le groupe ou le gourou, être l'objet d'une exclusion, véritable bannissement faisant fonction de fusible social sectaire, dans le double but de détourner du groupe l'attention extérieure et de mettre en place une menace propre à interdire toute opposition ou tout témoignage contre la secte.

Ce bannissement crée une survictimation pratiquement insurmontable pour l'ex-adepte qui en est l'objet et plus particulièrement pour l'enfant victime lorsqu'un de ses parents en est frappé.

L'ensemble de ces attributs étatiques permet de comprendre que le système sectaire n'a rien à voir avec un banal système associatif. Nous sommes bien en présence d'une forme de totalitarisme, dans lequel, pour reprendre la définition de Zbigniew Brzezinski (Ideology and power in soviet politics) « des mécanismes technologiquement développés du pouvoir politique sont maniés par la direction centralisée d'un mouvement élitiste, dans le dessein de réaliser totalement une révolution sociale, comportant le conditionnement de l'homme sur la base de certains postulats idéologiques proclamés par les dirigeants, dans une atmosphère d'unanimité de toute la population ».

En résumé, il semble primordial de mener deux approches en parallèle :

- La première étant de comprendre que les sectes sont des Etats dans l'Etat, ce qui fait de la question sectaire une réalité de droit international. On comprend mieux alors, la guerre à laquelle se livrent les sectes contre les valeurs démocratiques. L'enjeu sectaire est de soumettre le pouvoir temporel au pouvoir spirituel. L'ancienne conception de l'Agartha, gouvernement occulte d'initiés, constitue, avec de multiples variantes, la base de l'utopie totalitaire sectaire.

- La deuxième étant que les sectes doivent être approchées sous l'angle des victimes. Ces deux approches ont des perspectives distinctes, mais doivent être menées de front. Les victimes de sectes ne peuvent être entendues que si la mécanique qui les broie est perçue dans sa réalité de totalitarisme politique et en dehors des contresens habituels. Le contresens ultime qui consiste à voir les sectes comme une simple ethnie exotique paralyse toute aide qui pourrait être apportée à la victime sectaire. Celle-ci doit être reconnue comme étant dépossédée de sa propre individualité et comme étant un véritable apatride.

3) Un regard anthropologique sur les sectes

Nathalie LUCA

Anthropologue, chercheuse au CNRS,
rattachée au Centre d'Etudes interdisciplinaires des Faits Religieux.

Donner une définition de la secte à laquelle puisse adhérer l'ensemble de la communauté internationale est une mission impossible. L'appréhension du phénomène sectaire dans chaque pays varie en fonction d'un nombre considérable de paramètres : habitude ou non de la pluralité religieuse, type de relations instituées entre les religions et l'Etat, entre les citoyens et l'Etat, fondements du lien social et de l'identité nationale, etc.

Il est évident qu'il ne peut y avoir de consensus sur cette question avec des pays ayant une religion d'Etat forte et discriminatrice pour les autres courants religieux (comme c'est le cas dans un certain nombre de pays musulmans), ou refusant aux religions jusqu'au droit d'existence sur leur sol (comme c'est encore le cas en Corée du Nord).

On aurait cependant pu imaginer possible l'harmonie des politiques étatiques en matière de sectes entre les différents pays ayant institué la liberté religieuse et la séparation entre les Eglises et l'Etat. Il semblerait cependant que ces deux éléments ne suffisent pas. Les Etat-Unis, la France et la Corée du Sud, pour prendre des exemples disséminés sur trois continents différents, partagent ces deux paramètres sans pour autant parvenir à s'entendre.

Il ne faudrait cependant pas en conclure qu'il n'y ait aucun consensus sur la question. Dans les trois pays cités, certains groupes font l'objet de surveillance, voire d'intervention de l'Etat. Ainsi, avant le passage au second millénaire, le FBI a surveillé un certain nombre de groupes à ten-

dance apocalyptique qu'il suspectait menaçants pour l'ordre public. C'est pour la même raison qu'il est intervenu, à titre préventif, en 1993 à Waco (Texas) contre la communauté évangélique dirigée par David Koresh : non seulement cette communauté détenait des armes, mais en plus elle développait ce qui fut défini, lors du jugement de l'affaire Waco, comme une « théologie de la mort » amenant les fidèles à défier la loi.

De manière similaire, la République démocratique de Corée a été amenée à réagir de façon préventive contre un groupe apocalyptique qui annonçait la fin du monde pour le 28 octobre 1992. Dans l'attente de cette fin, les membres de cette communauté s'étaient isolés d'une société perçue comme pécheresse et avaient vendu tous leurs biens. Le jour annoncé, policiers et pompiers étaient mobilisés sur les lieux du culte pour prévenir les suicides et éviter tout dérapage. Le fondateur fut arrêté et condamné pour extorsion de biens, la communauté dissoute.

En France enfin, le jugement du chef d'orchestre, Michel Tabachnik, dans l'affaire des « suicides » de l'Ordre du Temple solaire, est un exemple de répression contre un homme considéré comme l'auteur d'une « théologie de la mort » ayant entraîné le suicide de croyants.

De ces trois exemples il semble possible de conclure que l'enfermement d'une communauté autarcique dans des croyances pouvant entraîner soit un trouble sérieux à l'ordre public (dès lors qu'il y a détention d'armes et rejet de la société), soit un risque important de tentatives de suicide, amène une réaction préventive et répressive des Etats. Le désaccord entre les politiques d'Etat en matière de sectes ne touche donc pas ce type de communautés. Il concerne des groupes en apparence au moins beaucoup plus ouverts et parfaitement intégrés à la société.

Le premier mouvement qui a permis de stigmatiser ce désaccord est l'Eglise coréenne de l'Unification, internationalement connue sous l'appellation « secte Moon ». Elle est apparue en Corée du Sud en pleine période de guerre froide et s'est entièrement construite sur la lutte contre le communisme. Dans sa théologie, le communisme est en effet perçu comme « l'ennemi de dieu ». Il est la manifestation moderne de « l'esprit de Caïn ». Parallèlement, le capitalisme, confondu avec la démocratie, est associé à la sagesse d'Abel. La lutte moderne entre Abel et

L o i n d e l ' É t a t d e d r o i t

Cain est représentée par la guerre froide qui divise, à cette époque, l'ex-URSS et les Etats-Unis, ou encore aujourd'hui la Corée du Nord et la Corée du Sud.

La propagande anticommuniste de l'Eglise de l'Unification a bien évidemment reçu la bénédiction des dirigeants sud coréens. Elle servait l'intérêt de l'Etat coréen parce qu'elle motivait, ceux qui y croyaient, à travailler pour leur pays, afin de creuser l'écart économique qui les séparait de leurs frères du Nord. Elle encourageait également la solidarité nationale : il fallait montrer la supériorité du Sud capitaliste sur le Nord communiste. Cette suprématie était supposée garante de sécurité : elle seule pouvait empêcher le Nord, Cain, d'attaquer et de détruire le Sud, Abel.

Un grand nombre de communautés chrétiennes coréennes ont été influencées par la doctrine mooniste et ont été utilisées par l'Etat comme outil politique et social. Dans leur volonté de participer au développement économique de la Corée du Sud, elles ont créé leur propre réseau entrepreneurial. Elles ont également encadré tous les aspects de la vie du fidèle (vie privée, bien sûr, mais aussi, prise en charge de l'évolution de la carrière professionnelle et encadrement de la vie citoyenne). Il s'agissait là d'une participation légitime des Eglises à la formation du citoyen. Les groupes religieux qui ont critiqué, ou qui se sont opposés à cet investissement pro-gouvernemental, ont été empêchés de progresser. Seul comptait le partage d'un « croire commun » nationaliste.

Ainsi, tant que ces groupes servaient l'intérêt de l'Etat sud coréen, leur invasion dans la sphère publique et politique et leur mainmise sur les fidèles ne pouvaient être appréhendées comme un danger : elles aidaient à la légitimation de la politique gouvernementale et au renforcement du lien social dans un pays divisé par des guerres politiques qui le dépassaient.

Les Etats-Unis avaient également tout intérêt à accueillir ce groupe : l'Abel du Révérend Moon n'avait d'autre symbole que les Etats-Unis. Or le socle de l'identité nationale américaine repose précisément sur la croyance en la mission salvatrice universaliste des Etats-Unis. Quand ce pays a pris son indépendance et s'est coupé de l'Europe, il s'est également coupé de tout fondement traditionnel apte à servir de ciment à la

nation. Ce ciment, il l'a trouvé dans l'image de la Terre promise, de la nouvelle Jérusalem d'où devait venir le millenium. Le révérend Moon a repris cette image à son compte et les Américains ont ainsi vu leur socle se légitimer de l'extérieur, de l'étranger. Cette légitimation extrinsèque inattendue ne pouvait que solidifier le sentiment citoyen de la nation. L'adhésion à un tel groupe servait donc à son tour les intérêts de l'Etat.

L'arrivée de l'Eglise de l'Unification en France a suscité un sentiment tout à fait différent, à l'origine du mouvement associatif « anti-sectes ». Alors qu'en Corée, comme aux Etats-Unis, ce groupe renforçait le socle de l'identité nationale, en France, elle le mettait doublement en péril. La laïcisation de la société française a amené la privatisation des croyances religieuses. Le lien social s'est dès lors construit sur une vision non religieuse de l'homme et du monde. La secte Moon venait proposer une alternative religieuse de cette vision. Elle avait pour dessin de se propager dans toutes les institutions de la société, d'envahir le monde politique et le monde entrepreneurial. La laïcité, précisément conçue pour empêcher les religions d'empiéter sur l'Etat, était donc menacée. Ce sentiment de menace s'est traduit par la dénonciation de « l'infiltration » de ce type de groupes dans la sphère publique.

Cette relation conflictuelle entre les intérêts de l'Etat français et l'Eglise de l'Unification a obligé cette dernière à développer une politique de différenciation et de fermeture à la société française. Sa dimension englobante, bien vécue en Corée du Sud dans la mesure où elle œuvrait à la formation citoyenne du fidèle, a été ressentie en France comme attentatoire à la liberté de l'individu. Celui-ci se retrouvait coupé de la société dès lors qu'il adhérait à l'Eglise de l'Unification. Sa sortie du groupe impliquait donc le besoin d'une désinsertion sociale. Elle allait être prise en charge par la sécurité sociale et par des associations subventionnées par l'Etat. La lutte contre ce type de sectes a donc pris dès le départ une double dimension : lutte pour le respect de la laïcité à la Française et lutte pour l'aide à la réinsertion du « citoyen-apostat », en amont, lutte pour empêcher la désinsertion à la vie citoyenne.

L o i n d e l ' É t a t d e d r o i t

Il apparaît ainsi que le cœur des problèmes suscités par ce nouveau type de groupes est leur internationalisation dans des territoires traversés par des enjeux politiques, culturels et sociaux différents. Dans certains cas, ces groupes se fondent dans ces enjeux. Leur internationalisation permet alors de faire circuler un modèle politique, culturel et social, voire entrepreneurial. Cette circulation ne peut qu'être encouragée par le détenteur originel du modèle qui voit là l'occasion d'augmenter ses réseaux d'influence. Dans d'autres cas, ces groupes sont perçus comme un parasite aux enjeux nationaux et nécessitent la mise en place par l'Etat d'un mode de traitement des parasites.

L'internationalisation de ces groupes amène simultanément l'internationalisation de leur traitement. Des pays vont se mobiliser pour défendre leur liberté, ou au contraire pour empêcher leur développement, selon qu'ils s'harmonisent avec leur culture nationale ou qu'ils la défient. Finalement, des consultations réciproques — en Europe, par exemple — vont se développer en même temps que des pressions entre Etats amis. Les sectes génèrent alors de nouveaux types de conflits internationaux, similaires à ceux qu'occasionne, par exemple, l'agriculture.



Ministère de la Jeunesse et des Sports
78, rue Olivier de Serres • 75015 Paris